

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L’EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 8

Séance tenue le 29 novembre 1999, à 19 h 30
Salle Dom Polski
1956, rue Frontenac
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 novembre 1999 1

MOT DU PRÉSIDENT 1

LE PRÉSIDENT: 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:

EAU SECOURS! COALITION QUÉBÉCOISE POUR UNE GESTION
RESPONSABLE DE L'EAU:
JEAN LAPALME, LOUISE VANDELAC 2

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX:
ROBERT MERCIER..... 20

REPRISE DE LA SÉANCE..... 35

CHAIRE EN PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT:
PHILIPPE POULLAOUEC-GONIDEC, FRANÇOIS TREMBLAY 35

GROUPE DE RECHERCHE D'INTÉRÊT PUBLIC DU QUÉBEC À L'UQAM:
PRISCILLA GAREAU, JEAN-FRANÇOIS PARENT 50

FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS:
MARIE-BERNARD PASQUIER, KAREL MÉNARD 61

DROIT DE RECTIFICATION:
JEAN LAPALME..... 72

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonsoir à chacun, chacune d'entre vous! Comme vous le savez, nous en sommes à la deuxième partie de l'audience. Le mandat de la Commission s'étend du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000. Pendant la première partie de l'audience, nous avons essayé de ramasser l'information, de permettre aux gens de poser des questions, de contextualiser le dossier et nous avons tenu, 10 dans le cadre de la première partie également, 11 journées thématiques. Nous avons parcouru l'ensemble du territoire québécois.

Dans la deuxième partie, c'est le moment des opinions. C'est-à-dire que les individus, les groupes sont invités à rencontrer la Commission pour essayer d'attirer l'attention de la 15 Commission sur un certain nombre d'aspects qui leur semblent essentiels dans le cadre de faire des propositions pour qu'on parvienne à constituer une politique cohérente de la gestion de l'eau au Québec.

Ce soir, on a cinq groupes qui viennent nous rencontrer: le groupe Eau Secours!; la 20 Confédération des syndicats nationaux; la Chaire en paysage et en environnement de l'Université de Montréal; le Groupe de recherche d'intérêt public du Québec à l'UQAM; et le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

Le déroulement se passe de la manière suivante. Nous vous demandons de présenter 25 votre mémoire d'une manière synthétique, 10, 15 minutes, s'il y a moyen, ce qui permet ensuite à la Commission de poser des questions et d'aller vérifier un certain nombre des aspects de vos mémoires. Il faut dire qu'on est gâté et qu'on a beaucoup de mémoires, et qu'il y a des mémoires souvent très substantiels, de véritables morceaux d'étude très approfondis que plusieurs participants ont apportés à l'audience, de sorte que l'audience s'enrichit constamment 30 d'une pensée tout à fait remarquable.

Alors, à la fin de la rencontre, la procédure prévoit qu'il puisse y avoir un droit de rectification offert à toute personne présente dans l'assemblée, s'il y avait des erreurs de faits qui 35 avaient été avancées. Ce n'est pas un pouvoir d'argumentation, ce n'est pas un pouvoir de réfutation mais simplement un pouvoir de corriger les faits s'ils étaient inexacts.

Alors, sans plus tarder, je demande donc au groupe Eau Secours! de venir présenter son mémoire, s'il vous plaît.

40 **M. JEAN LAPALME :**

Merci. Monsieur le président, madame la commissaire, monsieur le commissaire, si vous permettez, je vais faire ma présentation debout, à 45° par rapport à vous, de telle sorte que je puisse aussi en même temps m'adresser aux gens qui participent dans la salle. C'est une attitude qui m'a été inspirée par madame de Corwin de la Fédération québécoise de canot et kayak et que j'ai trouvé pertinente.

45
50 Alors, donc, avant de commencer, je voudrais vous remercier de nous avoir donné l'opportunité d'exprimer quelques-unes des recommandations d'Eau Secours! Je voudrais aussi remercier les gens dans la salle de participer à cet exercice qui, bien qu'il comporte des limites, est un volet important de la démocratie dans nos sociétés.

55 Et, avant d'entamer en tant que tel le mémoire, je veux, bien sûr, prendre quelques minutes de votre précieux temps pour faire un rappel et expliquer un peu à ceux qui ne le connaîtrait pas qu'est-ce que c'est qu'Eau Secours!

LE PRÉSIDENT :

60 Juste vous demander peut-être de dire votre nom pour la transcription, s'il vous plaît.

M. JEAN LAPALME :

65 Mon nom est Jean Lapalme, je suis directeur de Eau Secours!

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

70 **M. JEAN LAPALME :**

Alors, Eau Secours! est aussi dite la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau. Vous aurez compris que Eau Secours! s'écrit E-A-U, bien qu'à certaines occasions, on aurait le goût de crier: A-U.

75 Eau Secours! est, en fait, un groupe d'intérêt public qui lutte pour une politique écosystémique globale et intégrée de la gestion de l'eau au Québec. Eau Secours! également entretien des liens avec le Réseau mondial pour un contrat mondial de l'eau, mieux connu, si on l'associe à celui qui en a été l'initiateur, à savoir Riccardo Petrella. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il a écrit un livre qui s'appelle: «Le manifeste de l'eau» qui est le titre et le livre porte bien son titre au sens où c'est, bien sûr, un livre d'analyse mais aussi un manifeste, c'est-à-dire un appel à l'action. Et parmi ces actions stratégiques auxquelles le livre appelle, il y a la mise sur pied de ce Réseau mondial pour un contrat mondial de l'eau.

80

Et, il y a un mois environ, on a assisté ici au Québec à la mise sur pied du chapitre québécois de ce Réseau mondial. Et probablement qu'à la prochaine assemblée générale d'Eau Secours! une décision sera prise par l'assemblée de joindre ou non le Réseau mondial.

Et en tant qu'organisme qui sommes intéressés au Réseau mondial, nous avons dès le début commencé à travailler à ce que dans les faits - et c'est là deux de nos grands objectifs - dans les faits à ce que l'accès à l'eau en quantité et en qualité suffisantes soit reconnu comme un droit fondamental, au même titre que les autres droits fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont c'était l'année dernière le 50e anniversaire. Ce qui nous amène également à travailler à ce que l'eau soit consacrée en tant que bien commun patrimonial mondial.

J'en profite pour ouvrir une parenthèse à ce moment-ci pour dire qu'à un moment, dans la présentation, madame Vandelac va se joindre à moi. Bonsoir, Louise!

Rapidement, je vous indiquerai aussi que les groupes qui ont adhéré à Eau Secours!, à savoir les centrales syndicales, les groupes sociaux, les groupes environnementaux, des fédérations récréo-touristiques comptent environ un demi-million de membres. Et, finalement, je pense qu'il est important de signaler qu'Eau Secours! compte parmi ses membres plusieurs porteurs d'eau dont on aura l'occasion de voir les talents, je pense, le 8 décembre et ces porteurs d'eau portent des noms connus. J'ai nommé les Vigneault, Richard et Marie-Claire Séguin, Suzanne Jacob et des intellectuels d'envergure internationale comme Riccardo Petrella, Albert Jacquard et Hubert Reeves.

Et j'en profite pour faire la publicité pour la Commission, pour signaler que le 8 décembre, il y a plusieurs de ces personnes qui vont présenter leur mémoire ou leur témoignage à la Commission. Ça sera une belle occasion pour vous de les rencontrer. Donc, ça termine ce préambule.

Et je vais vous présenter dans les minutes qui suivent un bref compte rendu, un bref sommaire plutôt de notre mémoire.

Monsieur le président, madame et monsieur les commissaires, tout au long de ce mémoire, nous avons fait tout, mais vraiment tout, ce qui était en notre possible pour être ainsi dire fidèle à l'eau. Et fidèle à l'eau, ça veut dire pour nous être fidèle à la nature de ses problématiques qui sont essentiellement globales et transversales. Et c'est là la raison essentielle pour laquelle notre mémoire traite à la fois des questions les plus vastes, et à la fois des questions parfois très précises.

Nous avons donc tenté de préciser ce que pourrait être une vision écosystémique de la problématique de la gestion de l'eau. Et comme, pour nous, le terme «écosystémique» n'est pas qu'un mot, on s'est acharné à le définir ou à essayer de le définir dans ses composantes essentielles.

Permettez-moi de vous rappeler que nous savons - enfin, on sait beaucoup de choses - mais nous savons surtout que l'état actuel de nos connaissances, plus que partielles, devrait susciter à chacun de nous la plus grande humilité et surtout nous inspirer la plus grande rigueur dans l'application du principe de précaution qui est le corollaire essentiel de la gestion écosystémique.

Nous avons cependant démontré, nous pensons, dans notre mémoire, que l'ignorance et la présomption, souvent l'avidité, pourraient nous mener tout droit à des situations proprement catastrophiques. La disparition accélérée des espèces, autant animales que végétales en général -- et pour ceux qui n'ont pas lu le mémoire, je vous signale que d'après les estimations des spécialistes, on en perd à peu près 27 000 par année, ça veut dire 70 par jour, ça veut dire 3 à l'heure. Il a beau y en avoir une couple de centaines sur la terre, ça va vite. Donc, la disparition accélérée d'espèces en général, des espèces aquatiques en particulier, est l'indice le plus certain de l'ampleur des problèmes peut-être insolubles que nous sommes en train de nous préparer, suite à une vision à courte vue.

Pour ceux qui n'ont pas lu le mémoire aussi, on a établi dans le mémoire que les espèces aquatiques sont menacées dans une plus grande proportion que les espèces terrestres ou aériennes parce que leurs habitats sont plus menacés que les autres habitats.

Certes, comme le dit si bien Edgar Morin dans un magnifique texte que j'ai apporté, qui s'appelle: «Les sept savoirs essentiels à l'éducation du futur», alors Edgar Morin nous dit que: «L'aventure incertaine de l'humanité ne fait que poursuivre l'aventure incertaine du cosmos.» Mais, d'après nous, cela n'autorise personne, ni aucune institution, ni aucune transnationale à compromettre l'avenir, si incertain soit-il, de l'humanité.

Et, finalement, nous avons apporté maints exemples qui prouvent hors de tout doute que la protection et la restauration des écosystèmes n'est pas synonyme de gouffre financier, non plus que de débandade économique.

Et je signale que cette semaine même, un auteur dont on se réclame dans le mémoire, qui a pour nom Paul Hawken, pour lequel j'ai le plus grand respect, qui est un économiste de formation, écologiste aussi, vient de publier avec Amory Lovins un livre qui va sans doute susciter beaucoup de commentaires et qui porte le titre assez paradoxal de: «Natural Capitalism». Et ce titre est très évocateur parce qu'il s'agit essentiellement de ne plus disjoncter dans le futur, à la lumière d'une vision écosystémique, de ne plus disjoncter la protection, la restauration des écosystèmes et le développement économique. Nous pensons que les exemples que nous avons apportés dans notre mémoire sont des pièces à conviction importantes.

Alors, Natural Capitalism dans le sens que ce n'est pas une apologie du capitalisme, mais ce que ça dit, c'est que le développement économique ne doit plus se faire au détriment du capital que sont les ressources mais doit se faire dans la bonification de ce capital.

Nous avons aussi démontré qu'un des enjeux majeurs consiste à consacrer l'eau comme bien commun patrimonial mondial et à consacrer l'accès à l'eau et à l'assainissement comme droit humain fondamental.

Ceci implique une chose bien précise qui est de soustraire l'eau à la vaste entreprise qui voudrait la réduire à une marchandise monnayable. Cette démarche passe nécessairement par la lutte au sein des institutions de la communauté internationale mais aussi indispensable dans le contexte de la mondialisation, la dissolution des institutions étatiques nationales, cette démarche donc passe par l'affirmation de la souveraineté des peuples sur leurs eaux.

Et là, on arrive dans le très concret parce que avancer un concept comme l'affirmation de la souveraineté des peuples sur leurs eaux, ça veut dire à notre avis aller de l'avant avec un moratoire sur tout nouveau cycle de négociation dans le cadre de l'OMC jusqu'à ce qu'un bilan ait été fait pour en évaluer la pertinence économique, sociale et environnementale. Et ça exige, enfin selon nous, dans le cas du Canada et du Québec en particulier, la réouverture de l'ALENA ainsi que la renégociation de son infâme chapitre 11.

Un autre enjeu majeur consiste sans aucun doute à freiner, stopper et puis renverser le vent de privatisation de notre patrimoine, de nos institutions publiques et de nos infrastructures de l'eau. C'est pourquoi nous avons mis parmi tant d'autres - il y a 63 recommandations dans notre mémoire, je ne vais pas vous faire la lecture des 63 - c'est pourquoi je tiens à vous rappeler à ce moment-ci quelques-unes des revendications clés.

Premièrement, nous recommandons à cette Commission de recommander au gouvernement du Québec le retour à la loi constitutive d'Hydro-Québec de 1944, qui faisait d'Hydro-Québec une propriété collective et non pas une propriété de l'État. La loi de 1944 a été amendée en 1981 et depuis ce temps-là, à la faveur d'un glissement naturel, vous savez autant que nous que Hydro-Québec est devenue une machine à profit qui promet des dividendes faramineux au gouvernement, année après année.

C'est pourquoi également nous recommandons à cette Commission de recommander au gouvernement de ne pas accorder de quote-part nouvelle à la petite production privée hydraulique.

C'est pourquoi nous recommandons un zonage bleu de toutes les rivières et plans d'eau du Québec qui, à votre avis, est absolument essentiel pour la sauvegarde de notre patrimoine ainsi que pour la mise en valeur durable de celui-ci.

C'est pourquoi, enfin, nous recommandons que cette Commission appuie la réaffirmation de la propriété collective ainsi que de la gestion collective et efficiente de nos infrastructures.

J'accélère. Il est difficilement acceptable, messieurs, madame les commissaires, que les politiques publiques contribuent à la destruction des écosystèmes aquatiques en particulier.

C'est pourquoi nous recommandons la révision du régime forestier telle qu'elle est demandée par la Coalition sur la forêt nordique et vierge.

Et c'est pourquoi, aussi, nous exigeons le retrait de l'infâme Loi sur le droit de produire, qui a fait en sorte d'émasculer dans une grande partie les règlements et les lois qui s'appliquaient à contrôler et à réduire la pollution d'origine agricole.

Je termine, avant de céder la parole à madame Vandelac, en disant que les politiques publiques sont un élément vital et central pour réaliser et matérialiser les idéaux d'une société. Mais rien dans une société démocratique ne saura jamais remplacer l'exercice par les hommes et les femmes de leur citoyenneté.

C'est là la raison pour laquelle nous recommandons avec insistance que les activités citoyennes visant à conserver les plans d'eau et leurs écosystèmes bénéficient d'un soutien financier public, garantissant ainsi leur indépendance dans la défense du bien commun.

C'est la raison pour laquelle nous insistons également que l'État détermine des normes qui garantissent la plus grande représentativité et participation citoyenne au sein des institutions qu'il a mises en place lui-même et qu'il soutient financièrement.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Louise.

Mme LOUISE VANDELAC :

Bonjour! Pour poursuivre sur la lancée de Jean, je continuerai simplement avec quelques considérations sur certaines des recommandations d'Eau Secours! Comme il l'a souligné, il est extrêmement important de faire en sorte que ce bien commun patrimonial soit littéralement reconnu en tant que bien commun patrimonial dans toutes ses dimensions.

Cela signifie que, par exemple, au niveau municipal, il y a sans doute quatre aspects qui nous semblent particulièrement importants. Un aspect concernant la qualité de l'eau. Comme bon nombre d'intervenants, sans doute, l'ont souligné, il importe que l'eau potable soit immédiatement mise au même niveau que les normes internationales; autrement dit, rehausser les normes québécoises.

Cela signifie également que la population soit informée de la qualité de l'eau qui leur est distribuée et que l'accès à l'information de la population serve constamment de levier pour faire en sorte que la population, comme elle l'a fait déjà depuis plusieurs années dans le dossier de l'eau, soit celle qui, d'une certaine façon, incite, voire pousse parfois le ministère de l'Environnement lui-même à respecter ses propres normes. On l'a vu dans bon nombre de dossiers et notamment récemment dans le dossier de la Batiscan.

Il importe également qu'un travail d'économie de l'eau soit réalisé et cela par plusieurs modalités: qu'il s'agisse de produits économiseurs d'eau; de comptabilité distincte des

dépenses; de compteurs d'eau pour les grands débits d'eau, notamment dans le secteur industriel et commercial; autant d'éléments qui permettraient d'éviter ce qu'on a vu à l'oeuvre depuis quelques années, à savoir la privatisation en douce de la gestion municipale qui risque de conduire dans certains cas à des dépenses substantielles au cours des prochaines années particulièrement.

Nous pensons qu'aucune donnée nous permet de croire actuellement que ça peut conduire à des économies substantielles, ce mode de gestion dit délégué.

Par ailleurs, bon nombre ont avancé que les problèmes d'infrastructures était un des éléments qui militaient en faveur des investissements privés. De notre côté, nous considérons qu'il serait tout à fait important que la Coalition des infrastructures rende publique le détail de ses prévisions pour qu'elle puisse faire l'objet d'un examen attentif par le grand public.

Nous croyons, en effet, que certes il y a des travaux à faire mais sans doute est-il important de s'assurer surtout que des mécanismes soient en place pour faire en sorte que ces travaux d'infrastructures soient faits sur une base tout à fait régulière, ce qui n'est pas le cas actuellement. Or, c'est du ressort des pouvoirs publics de s'assurer que les municipalités font de façon tout à fait régulière et récurrente ce type de travail-là.

Enfin, il y a un travail d'assainissement fondamental à faire dans le cas des municipalités, que le ministère de l'Environnement assume à nouveau un leadership en matière d'assainissement industriel, notamment en étendant le programme de réduction des rejets industriels aux cinq autres secteurs industriels que sont l'industrie minérale, la chimie, le revêtement de surface, les textiles et le secteur agroalimentaire. Cela est important, non seulement pour les municipalités, mais c'est important particulièrement pour le Saint-Laurent et ses affluents, et c'est un programme qui aurait dû être en place depuis plusieurs années déjà.

Qu'à la faveur d'objectifs ainsi que de normes provinciales obligatoires, les municipalités renforcent leur réglementation permettant de tarifer les industries polluantes raccordées à leur réseau.

Qu'un règlement soit promulgué afin d'interdire le déversement d'eaux usées industrielles non traitées dans l'environnement.

Qu'un règlement soit promulgué afin d'interdire le déversement d'eaux usées municipales non traitées dans l'environnement et assujettir les systèmes de traitements municipaux à des objectifs environnementaux de rejets.

Ce sont autant d'éléments qui permettraient d'assainir les eaux et surtout d'économiser, à moyen et à long termes, pour les autres municipalités en amont. Ce sont autant de mesures qui nous semblent importantes.

Dans la mesure où le temps nous presse, je soulignerai tout simplement que par rapport aux institutions d'une politique de l'eau, un des éléments essentiel est d'éviter que le ministère de l'Environnement ne soit liquidé à la faveur d'une politique de l'eau. C'est un risque imminent. Comme vous le savez sans doute, depuis des années déjà, bon nombre de ministères à vocation économique ont progressivement grugé quelques-unes des responsabilités qui étaient dévolues initialement à l'Environnement.

Ce serait tout à fait en contradiction avec le travail que nous avons fait depuis trois ans, s'il fallait que le ministère de l'Environnement soit attaqué à nouveau, suite à une nouvelle redistribution des pouvoirs dans le cadre d'une politique de l'eau.

C'est pour cela qu'il nous semble tout à fait important, non seulement que le ministère de l'Environnement recouvre tous les pouvoirs nécessaires à une gestion cohérente écosystémique, intégrée de l'eau dans toutes ses dimensions, mais qu'il recouvre également les moyens financiers et l'ensemble des pouvoirs qui lui étaient initialement dévolus et qui lui permettraient de pouvoir assumer pleinement l'ensemble de ses activités de façon transversale, évidemment dans le cadre d'une gestion intégrée qui implique un plan d'aménagement du territoire. On ne peut penser à une politique de l'eau sans penser à l'ensemble de la gestion du territoire au niveau des forêts et au niveau de l'agriculture.

C'est cette volonté de cohérence et cette volonté de faire en sorte que le ministère de l'Environnement assume ses responsabilités qui nous fait croire que les propositions, qui sont souvent le fait d'un groupe tout à fait bien intentionné mais je dirais, surtout, très souvent déçu de la façon dont le ministère de l'Environnement a assumé ses responsabilités jusqu'à présent et qui, par conséquent, propose d'autres types d'alternatives: qu'il s'agisse d'une régie de l'eau, qu'il s'agisse d'un secrétariat ou d'une agence de l'eau ou d'une société de l'eau, autant d'éléments que je ne développerai pas ici, mais qui relèvent très largement d'une insatisfaction manifeste du public à l'égard de la façon dont le ministère de l'Environnement s'est acquitté de sa tâche.

Or, sans doute faut-il savoir très clairement que ces solutions risqueraient d'être pires que le problème auquel on veut s'attaquer, dans la mesure où toutes ces institutions auraient des pouvoirs fort probablement nettement inférieurs à un ministère en tant que tel, dont le titulaire est présent au Conseil des ministres et qui est redevable à l'Assemblée nationale.

Il nous semble donc important que le gouvernement du Québec prenne un engagement public en faveur d'une politique globale, intégrée et écosystémique de l'eau.

Qu'il reconnaisse pleinement le ministère de l'Environnement comme maître d'oeuvre des différentes facettes du dossier de l'eau et lui rapatrie les champs de compétence en conséquence.

345 Que le MEF recouvre non seulement les ressources financières et humaines dont il était
doté avant les coupures catastrophiques mais que, en outre, des budgets conséquents avec
toute l'importance d'une gestion intégrée et écosystémique lui soient accordés.

350 Que le premier ministre donne un signal clair quant aux préoccupations
environnementales de son gouvernement.

355 Enfin, dernier chapitre sur lequel je n'esquisserai qu'un mot, parce que ce sont des
questions -- je m'excuse, j'arrive de voyage, hier soir, je n'ai pas pu compléter les derniers
éléments de ce chapitre-là, ça vous sera remis par la suite, c'est sur la gestion des eaux
souterraines.

360 Je pense qu'il convient ici de voir à quel point il y a des convergences de vues entre bon
nombre d'intervenants sur ce dossier. Qu'on pense, par exemple, au Parti québécois lui-même
sur les eaux souterraines et à cette volonté qui a été manifeste toujours à Eau Secours! de
considérer qu'il s'agit bien d'un bien commun, d'un bien commun qui devrait être sous gestion
publique, avec ce bémol bien particulier que cette gestion publique devrait elle-même faire
l'objet d'un travail de fond en termes de structure, permettant aux citoyens de pouvoir surveiller,
je dirais, la gestion publique et d'avoir les moyens de le faire. Je pense qu'on se comprend bien.

365 Or, manifestement, selon les analyses du Centre québécois du droit de
l'environnement, auquel on a eu accès tout récemment et document qui a déjà été déposé au
BAPE, le Code civil du Québec part du principe que l'eau est un bien commun et il permet
exceptionnellement l'appropriation partielle de l'eau. Ce qui correspondrait parfaitement bien aux
préceptes du rapport Brundtland concernant le développement durable qui consiste, en fait, à
370 prélever, comme chacun le sait, l'intérêt sur le capital quant à l'exploitation des ressources
renouvelables. Autrement dit, l'utilisation que l'on fait aujourd'hui des ressources doit permettre
de répondre aux besoins du présent, sans compromettre les capacités des générations futures à
répondre à leurs propres besoins.

375 Ainsi, l'eau qui n'est pas destinée à l'utilité publique pourra être recueillie et mise en
réipient, selon l'analyse qu'ils font du Code civil du Québec.

380 Le Code encadre cette appropriation en fonction de la forme sous laquelle l'eau se rend
disponible. Source, lac, étang, cours d'eau, nappe d'eau ou rivière souterraine sont autant de
formes recensées par le Code, sous lesquelles l'eau se rend disponible.

385 Que peut-on faire de l'eau ainsi recueillie? De façon générale, il est possible de l'utiliser
- droit d'usage - pour ses propres besoins. Le Code ne permet qu'un autre droit sur l'eau
recueillie, le droit d'en disposer juridiquement dans le cas où cette eau fut prélevée à une
source. Et avec la définition très précise d'une source, laquelle doit être définie comme étant de
l'eau jaillissante.

Or, prélever l'eau qui sort de terre dans une perspective de commercialisation est justement prélever l'intérêt - c'est-à-dire l'eau jaillissante - sur le capital, une réserve d'eau souterraine.

C'est donc dire qu'outre l'article 980 - et c'est l'analyse, ici, que je reprends du CQDE - c'est donc dire qu'outre l'article 980 à l'égard d'une source, nulle part ailleurs dans le Code il n'est permis de prélever de l'eau dans le but d'en disposer juridiquement. N'est-ce pas d'ailleurs ce que semblent annoncer les articles 981 et 982?

En toutes circonstances, le seul droit attribué par le Code aux propriétaires riverains d'un cours d'eau ou d'un lac bordant sa propriété, ou celui qui se sert d'une source à la tête d'un cours d'eau et d'une nappe d'eau, est un droit d'usage.

En conséquence - et je pense que cet élément est tout à fait capital - il ne serait pas possible en vertu du droit civil québécois de s'approprier l'eau des cours d'eau ou l'eau souterraine par pompage dans le but d'en faire le commerce. C'est l'interprétation du CQDE, qui est une interprétation qui nous semble fort rigoureuse pour avoir examiné attentivement leur document, et qui mériterait, à notre avis, d'être tout à fait confirmée et d'être précisée de façon à ce que le statut de l'eau ne soit pas strictement l'objet d'interprétation juridique, ce qui risque de nous mettre dans des positions extrêmement fâcheuses.

Il est à noter à cet égard, poursuit le document du CQDE, que ni le règlement sur les eaux embouteillées ni le règlement sur les eaux souterraines ne contredisent cette interprétation, dans la mesure où ni l'un ni l'autre ne proposent une dérogation explicite à l'interprétation que nous dégageons du Code civil.

Évidemment, certains objecteront, disent-ils, que le pompage d'eau souterraine est déjà une réalité et que plusieurs compagnies embouteillent l'eau de cette façon. Nous répondrons que ce n'est pas parce que cela se fait, que cela repose sur des assises légales.

Nous sommes bien conscients de la complexité des problèmes qui risquent de se poser à partir du moment où nous arrivons à ce genre d'interprétation. Néanmoins, je pense qu'il faut regarder avec le plus grand intérêt l'ensemble des recommandations, notamment la recommandation 2 et la recommandation 3 du CQDE, soulignant la nécessité d'améliorer la protection des ressources hydriques en vertu du droit civil et de reconnaître pleinement le statut actuel de bien commun de l'eau et son caractère d'unicité, qu'il s'agisse des eaux de surface ou des eaux souterraines.

Cela nous semble aller tout à fait dans la perspective de l'approche de précaution, d'un développement durable et viable, d'une gestion écosystémique et intégrée. Et cela particulièrement dans le contexte actuel où, soyons clairs, au niveau du Canada, on a déjà octroyé aux compagnies et pour une période indéfinie, c'est-à-dire à l'infini, plus de 31 milliards de litres d'eau par année. Cette tendance risque de s'accroître. D'autant plus que ce qu'on a pu observer sur le terrain - et ça, c'est dans trois provinces essentiellement: Colombie-Britannique,

Ontario et Québec - la tendance qu'on a pu observer sur le terrain, c'est qu'à partir du moment où des entrepreneurs ont accès à une source donnée, l'octroi d'un deuxième ou d'un troisième permis est relativement facilité habituellement.

Or, nous nous retrouvons dans la situation assez paradoxale au Québec d'avoir des ressources souterraines, certes, manifestement relativement abondantes mais très mal évaluées. Pour l'instant, l'octroi des sources précède leur évaluation, ce qui nous semble être un non-sens.

Par ailleurs, dans le cas de Montréal où on annonce une baisse d'environ 40 % des niveaux d'eau du Saint-Laurent, où déjà on a pu voir cet été certaines des manifestations de cette baisse significative des niveaux d'eau, il nous semble assez irresponsable de la part d'un État de ne pas prévoir dans une période de plusieurs décennies, voire de 100 ans - ce qui est le chiffre magique habituellement quand on parle de l'eau - les nécessités d'approvisionnement en eau souterraine dans la région limitrophe de Montréal, c'est-à-dire à une heure de Montréal, là où essentiellement les projets de captage sont en train de se faire.

Par ailleurs, compte tenu des interprétations relatives à l'ALENA et compte tenu de ce qui se passe actuellement du côté de l'OMC, il est vrai qu'il nous semblerait tout à fait adéquat actuellement, d'une part, de faire une analyse approfondie de la possibilité de nationaliser les compagnies d'exploitation de l'eau souterraine. Nous ne demandons pas de les nationaliser, nous demandons d'en faire une étude approfondie.

Certes, nous savons fort bien que ce terme-là, même s'il est très largement accueilli par le public, néanmoins -- parce que soyons clairs, nous sommes dans une situation pour le moins paradoxale, nous donnons littéralement cette eau, où nous la rachetons à hauteur de plus de 150 millions \$ par année pour la boire dans des petites bouteilles en plastique, en plus de payer pour les infrastructures, de payer pour les problèmes de route et de laisser les citoyens se débrouiller avec les problèmes qu'ils subissent eux-mêmes. Cette situation nous semble tout à fait inacceptable.

Mais à moyen et à long termes, compte tenu de l'ALENA et compte tenu de l'OMC, nous pensons qu'il faut faire une analyse beaucoup plus rigoureuse et compte tenu du fait que pour l'instant, il y a encore relativement peu de firmes dans le secteur.

Autrement dit, si nous voulons avoir les moyens de faire une politique, non seulement écosystémique mais qui tienne compte de l'ensemble des aspects de l'eau et qui tienne compte aussi de la possibilité de le déclarer comme bien commun de l'humanité, peut-être serait-il pertinent d'analyser cette hypothèse.

Par ailleurs, dans une société qui s'est développée très largement sur, je dirais, l'industrie nationale de l'eau turbinée - Hydro-Québec pour ne pas la nommer - sur l'industrie nationale de l'eau-de-vie - la Société des alcools - sur l'industrie nationale du jeu - Loto Québec - peut-être conviendrait-il également, tout en tenant compte du Code civil actuel et de

l'interprétation qu'en donne le CQDE, que s'il y a exploitation d'eau, pourquoi ne pas analyser aussi la perspective d'une industrie nationale de l'eau?

480 Chose certaine, c'est que les problèmes en cascade seraient sans doute beaucoup moins importants que par rapport à la nationalisation de l'industrie du jeu. Ou de l'alcool. Par conséquent, ça mériterait d'être analysé mais, évidemment, nous sentons là encore une réserve qui est la même de la part des citoyens que ce qu'on a pu observer à l'égard d'Hydro-Québec depuis quelques années.

485 Par conséquent, si jamais un tel projet devait voir le jour, ce n'est pas d'abord et avant tout comme vache à lait pour l'État mais comme possibilité d'une gestion intégrée de cette ressource, en tenant compte à la fois des équilibres donnés dans un bassin versant donné et de la nécessité d'établir une priorité d'usage, priorité d'usage d'abord et avant tout en fonction des citoyens.

490 Nous pourrions évidemment continuer comme ça pendant des heures, ce que je ne ferai pas. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Vandelac, merci monsieur Lapalme. Effectivement, votre mémoire est très substantiel. Pour ce qui est de l'opinion du Centre québécois du droit de l'environnement, on ne l'a pas encore entendue, ils doivent venir plus tard. On a entendu une opinion juridique assez proche de ça qui nous a été donnée par deux chercheurs à McGill, qui étaient sensiblement de la même opinion.

J'aimerais vérifier avec vous juste un point de ma part, dans votre mémoire, un point que vous avez beaucoup documenté, qui est l'hypothèse des exportations d'eau et vous êtes très affirmatif, en page 22, dans laquelle vous dites que, finalement, l'exportation en vrac vers les États-Unis existe déjà.

Mme LOUISE VANDELAC :

C'est documenté par...

LE PRÉSIDENT :

Par la Commission mixte internationale?

Mme LOUISE VANDELAC :

On pourra vous donner copie du document. C'est un document qui a été remis à la Commission mixte internationale, qui a été fait par une firme américaine et le calcul qu'on a pu faire, c'est que 164 des 274 millions de litres -- plus exactement, il y a 274 millions de litres d'eau embouteillée qui vont vers les États-Unis. Il y en a 164 millions de litres qui vont vers les États-Unis mais en vrac. C'est le fait essentiellement de quelques firmes et, d'après le document dont on a obtenu copie, ce serait d'abord et avant tout à partir de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. On ne le sait pas.

J'ai eu des témoignages de citoyens à l'effet qu'il y avait du commerce interfrontalier entre le Québec et les États-Unis, près de la frontière américaine, dans le coin de Franklin. Ceci dit, on n'a pas pu vérifier de notre côté. Je pense que c'est le genre d'assertion qui mériterait d'être vérifiée. Mais nous n'avons pas pu le vérifier, nous ne pouvons pas l'apporter comme élément.

LE PRÉSIDENT :

Mais si l'hypothèse est vraie, ça veut dire que d'ores et déjà, l'eau en vrac fait partie du commerce international. À moins que ces gens-là n'aient agi clandestinement.

M. JEAN LAPALME :

Non, ça ne veut pas dire ça. Ce que ça veut dire actuellement - je ne sais pas si l'auditoire comprend un peu ce dont il est question - c'est-à-dire que toute l'argumentation du gouvernement fédéral actuellement repose sur le fait qu'il ne doit pas y avoir d'exportation d'eau en vrac, parce que l'eau qui est embouteillée dans des contenants de 20 litres et moins est soumise à des règles précises, eu égard au commerce international.

Or, qu'est-ce qu'on ne découvre pas dans un document dont la référence est le Département américain du commerce, c'est que le Département américain du commerce évalue que bon an, mal an, il y a 164 millions de litres d'eau qui sont exportés en vrac du Canada vers les États-Unis. Alors, on dit: «Messieurs, mesdames, s'il vous plaît, cessez de jouer les hypocrites. Mettez vos culottes et faites qu'est-ce que faire se doit dans les circonstances.»

Je veux juste ajouter une chose. C'est que c'est une question extrêmement importante. On a beaucoup hésité avant de rendre cette information publique parce qu'on ne voulait pas pour ainsi dire donner des armes à ceux ou celles parmi les investisseurs qui n'attendent qu'un prétexte.

Mais finalement, on a réfléchi, on a consulté, on a réfléchi, on a consulté, et on s'est résolu à la rendre publique cette information-là pour la simple raison que de toute façon les chiffres ne peuvent pas ne pas être connus, ce sont des chiffres publics.

LE PRÉSIDENT :

Bien, oui.

M. JEAN LAPALME :

Et si ce qu'on dit est vrai, ça commande donc une stratégie complètement différente de celle qui est mise en oeuvre actuellement par les gouvernements autant fédéraux que provincial.

Je termine en disant que j'ai eu le privilège d'avoir accès au texte de la Loi C-15, qui a été déposé récemment il y a quelques jours par le ministre Lloyd Axworthy - je vais avec grand plaisir vous en donner une copie - de même que les documents relatifs qui ont circulé à la Chambre des communes, questions et réponses, et, effectivement, ça confirme ce qu'on prétend dans notre document, à savoir que la stratégie du gouvernement fédéral est une stratégie indigente, poreuse et qui va nous mener à l'échec.

Parce que toute leur argumentation est basée sur le fait -- quand on dit dans le mémoire qu'ils cherchent à jouer au finfineau, vous vous souvenez de ça, on dit: «Try to finesse the International Trade Agreements», c'est exactement ce qu'ils font. Dans leur document, ils disent: «Nous, on ne va pas se mettre les pieds dans les plats en promulguant une loi interdisant l'exportation. On va plutôt interdire le transfert d'un bassin versant à l'autre.» Mais ça ne marche pas.

Mme LOUISE VANDELAC :

585 Et, d'autre part, sur la scène internationale, on a pu voir à de nombreuses reprises que
l'eau était considérée comme marchandise et qu'aux États-Unis l'eau est considérée comme
marchandise. Donc, cet argument-là, bien qu'on l'ait nous-mêmes défendu dans la mesure où il
nous apparaissait important, dans un premier temps, au moins qu'il y ait une prise de
conscience de la part des gouvernements sur la nécessité de protéger les eaux, je pense qu'il
590 faut savoir que depuis trois ans, ce sont des citoyens qui ont tenté d'alerter les pouvoirs publics
sur les risques liés à l'ALENA.

Enfin, le gouvernement du Québec a pris acte de ces risques cette année, au mois
d'août, quelques semaines après le dépôt du rapport de la Commission mixte internationale.
Nous nous en réjouissons mais nous pensons que c'est insuffisant. Nous pensons qu'il faut que
595 ce soit fait mais il faut également être beaucoup plus proactif. Et sans doute qu'une des seules
possibilités, c'est cette exclusion de l'eau en tant que marchandise, de l'eau en vrac comme
marchandise de l'ALENA comme tel, et donc à partir d'une clause explicite.

Et nous savons fort bien que ce n'est pas chose facile que de réouvrir un traité, surtout
600 dans l'état actuel mais, en même temps, compte tenu de l'épuisement de certaines ressources
hydriques importantes aux États-Unis, nous savons fort bien que si nous n'intervenons pas
maintenant, d'ici 20 à 25 ans, nous risquons fort de devoir payer la note par une exportation
massive de nos eaux et sans véritable contrôle.

605 Je pense que dans le dossier de l'ALENA, ce qui importe de savoir, c'est que
l'ensemble des politiques environnementales seront soumises aux politiques commerciales et
que les contrôles sur les quantités d'eau exportées seront très limités. Les contrôles, pas les
quantités.

610 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Dans cette perspective, madame Vandelac, monsieur Lapalme, est-ce que le projet de
Loi 73 qui, dans le fond, est arrivé dans la foulée de la requête en provenance du
gouvernement fédéral à la suite du rapport préliminaire de la CMI, est aussi ou peut aussi être
615 qualifié d'un problème au niveau de la stratégie? Donc, d'après vous, ce n'est pas encore
assez solide.

Mme LOUISE VANDELAC :

C'est une mesure minimale mais nettement insuffisante. Voilà.

Mme GISEÈLE GALLICHAN, commissaire :

Mais, monsieur Lapalme, vous étiez présent lors de la thématique que nous avons tenue le 18 juin à Montréal, je crois. J'oublie le nom du fonctionnaire d'Environnement Canada qui était là. Il avait dit, ce me semble, que ce qui se passait au niveau -- parce qu'à ce moment-là, il y avait à Terre-Neuve l'annonce de transfert d'eau en vrac, il y avait le cas de la Colombie-Britannique, Ontario, et il me semble qu'il avait répondu à monsieur Beauchamp que ceci n'engageait pas d'autres provinces. De telle sorte que si le Québec n'en faisait pas de transfert d'eau en vrac, il y avait toujours moyen de ne pas être soumis à ce qu'il y a dans l'ALENA. J'aimerais vous entendre là-dessus. Avez-vous analysé ça?

M. JEAN LAPALME :

Bien, moi, ce que je veux dire là-dessus, c'est relativement simple. C'est qu'il faut prendre ce que disent les fonctionnaires fédéraux avec des pincettes. Les fonctionnaires fédéraux ont dit - en fait, pas les fonctionnaires fédéraux, les politiciens fédéraux - ont dit: «Il n'y en aura pas de problème avec ce qu'ils appellent les «Split Run Magazines». Vous savez, les magazines américains qui ont une édition canadienne et dont ils se servent pour attirer de la publicité canadienne dans un contenu qui est américain. Sheila Copps a dit: «Il n'y en aura pas de problème.»

Allez demander à Jean Paré qui était éditeur en chef de L'Actualité c'est quoi? Ils ont perdu cette bataille-là. Ça, ce n'est pas la première. La première qu'ils ont perdue, c'est la bataille avec Ethyl Corporation autour de l'additif à l'essence MNT. Vous savez que la compagnie a poursuivi le gouvernement canadien pour une somme faramineuse en fonction de la clause traitement national contenue dans le chapitre 11 de l'ALENA, et que le gouvernement canadien a eu tellement peur, qu'ils ont préféré faire un règlement hors Cour au joli montant de 18 millions \$ avec Ethyl Corporation parce qu'ils savaient - ils ne l'ont pas dit - mais ils redoutaient de perdre cette cause-là.

Ensuite, ils ont perdu la cause des «Split Run Magazines». Ensuite, je lis dans le National Post d'il y a deux jours qu'ils sont en train... ils ont mis de côté une enveloppe de 85 millions \$ pour dédommager des compagnies qui se sont vues soi-disant lésées parce que madame Copps - toujours madame Copps - mais cette fois-là, elle était au ministère de l'Environnement, a décrété qu'il serait interdit d'exporter des BPC à l'extérieur du pays. Et vous savez actuellement qu'il y a une cause pendante devant le Tribunal de règlement de différends qui a été intentée par Sun Belt Corporation au montant de 10.5 milliards \$ contre le gouvernement canadien.

Ce que j'essaie de dire, c'est qu'ils ont beau dire qu'est-ce qu'ils veulent, c'est 3-0 pour les Américains. Et on ne voit pas que la «game» va changer. On est rendu à la troisième période, 19:57. Alors qu'est-ce qu'ils attendent au juste? C'est comme Louise le disait. C'est que finalement ils risquent de nous mettre dans une situation extrêmement difficile. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Mme LOUISE VANDELAC :

J'aimerais peut-être juste rajouter deux petites choses. D'une part, au Québec, vous le savez sans doute, il y avait aussi des projets d'exportation et là, je ne parle pas des projets de Jean Coutu, mais des projets d'exportation qui ont été présentés devant la Commission mixte internationale. Donc, ces projets-là existaient. J'ai des documents là-dessus.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

C'est ceux dont vous parliez tout à l'heure, dont vous aviez entendu parler autour de Franklin?

Mme LOUISE VANDELAC :

Non, non, non. Non, non, non. C'est tout à fait autre chose. C'est à partir de l'eau sur des îles dans le Saint-Laurent. Non, c'est tout à fait autre chose mais si ça vous intéresse, je peux vous donner ces documents-là. Bref, il y avait des projets au Québec également.

L'autre élément qu'il faut examiner, c'est que la revendication de faire de l'eau un patrimoine mondial de l'humanité serait sans doute, également au plan stratégique et au plan géopolitique, un élément fort important pour éviter ce qu'on pourrait appeler les problèmes majeurs de l'eau qui risquent de nous menacer au cours des prochaines années, à savoir le pillage et le gaspillage.

Nous savons fort bien que c'est souvent des problèmes de gestion d'eau et non pas un manque de ressource en eau du côté des États-Unis, qui risque de mener à une situation où une partie du Canada coulerait vers le Sud, au sens métaphorique et peut-être plus largement aussi.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

Je voulais, moi, vous parler d'agriculture. Alors, j'oublie ça, je vais laisser la parole à mon collègue. Mais cette donnée que vous nous avez mentionnée concernant quelques projets en provenance de la région de la municipalité de Franklin, est-ce que ça, vous avez plus de détails là-dessus? Est-ce que c'est nouveau, ça?

Mme LOUISE VANDELAC :

705 Non. Écoutez, ce sont des citoyens qui m'ont dit qu'il y avait des camions qui traversaient la frontière. J'ai le détail dans des lettres qui m'ont été envoyées. Je pourrais les déposer à la Commission, si ça vous intéresse.

710 **M. JEAN LAPALME :**

Mais, ça, ça peut avoir l'air d'un détail mais c'est très important. Parce qu'une des recommandations, c'est qu'on dit après avoir salué la Loi 73 qui a été adoptée par l'Assemblée nationale la semaine dernière, là, on dit: «Mais il faut agir.» Parce que le gouvernement du Québec ne peut pas laisser premièrement des camions d'eau en vrac...

715 **Mme LOUISE VANDELAC :**

En tout cas, il faut s'assurer qu'il n'y en ait pas. Je veux dire, on ne prétend pas qu'il y en a, on demande qu'il y ait enquête qui soit faite. Parce qu'à un moment donné, on ne peut pas...

720 **M. JEAN LAPALME :**

C'est le minimum qu'on peut faire.

725 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Compte tenu du temps, je poserai une seule question sur les institutions de la politique, puisque vous avez élaboré sur ce sujet. Finalement, j'ai compris que vous proposez à peu près le statu quo avec un leadership confirmé au ministère de l'Environnement sur la gestion de l'eau.

730 Il y a actuellement un projet de loi sur l'administration publique qui est devant l'Assemblée nationale, qui instituerait un nouveau cadre de gestion de l'appareil public, notamment en créant des unités autonomes de services. Et l'intention du projet de loi, c'est de laisser aux ministères publics le soin de fixer les orientations, les objectifs, les finalités; de définir les politiques, les programmes, les normes, les directives; même, dans certains cas, développer des programmes de connaissance et d'éducation populaire; mais de confier de plus en plus à des unités autonomes de services, qui relèvent d'un ministre, des produits ou des services bien délimités, bien définis, avec obligation d'une déclaration de service, comme dans l'entreprise privée, d'un plan stratégique public, un devoir d'imputabilité, donc de reddition de compte au moins à un rythme annuel.

740 Alors, cette possibilité-là de déléguer des produits ou des services bien délimités, définis, identifiés et mesurables dans le domaine de l'eau, est-ce que ça vous apparaît quand même compatible avec la confirmation du leadership au ministre de l'Environnement en matière de gestion de l'eau?

745 **Mme LOUISE VANDELAC :**

750 Non. Non pour une raison toute simple qui est, d'une part, qu'on ne demande pas le statu quo. On demande qu'il y ait un ministère qui soit responsable de l'ensemble des dossiers relatifs à l'eau, ce qui n'est pas le cas actuellement. Donc, qu'il y ait éventuellement rapatriement de pouvoirs.

755 Par ailleurs, que ce soit un élément central pour un renforcement d'une politique environnementale. Trop souvent, au gouvernement du Québec, manifestement on a encore une compréhension, je dirais, un peu archaïque de l'environnement consistant à croire que ce sont des dépenses et c'est de l'argent qu'on jette à l'eau. Or, à moyen et à long termes, ce sont des dépenses qui sont non seulement pertinentes mais ce sont les seules qui nous permettent
760 d'avoir, je dirais même, une compétitivité intéressante. On l'a vu avec le PRRI dans le secteur des pâtes et papiers, je pense que l'exemple est assez éloquent. Et on aurait tout intérêt à continuer dans ce sens-là.

Par ailleurs, un des problèmes majeurs qui se posent actuellement, c'est l'effritement
765 des pouvoirs entre différentes instances. Enfin, et au niveau de l'eau, c'est très manifeste. C'est très clair. Je pense qu'une perspective comme celle-là risquerait d'affaiblir encore la cohérence absolument indispensable dans un secteur comme celui-là.

Dernier élément. Très souvent, ce type de perspective est adopté par rapport à, comme
770 vous l'avez très bien souligné, des produits bien particuliers. Ça confirmerait une des tendances à l'oeuvre actuellement de vouloir considérer l'eau d'abord et avant tout comme une marchandise, voire comme une ressource naturelle, et de vouloir faire du fric avec de l'eau.

Nous pensons que, certes, l'eau peut être un élément tout à fait pertinent pour le
775 développement du Québec dans une perspective de développement durable, mais que ça doit être pris en compte dans cette perspective-là et non pas essentiellement pour en faire un bien productif exploitable et aminci, à la limite.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

780 Vous soulignez l'importance de rapatrier dans un même ministère toutes les fonctions et les autorités et les responsabilités en matière de gestion de l'eau. À ma connaissance, pour avoir assez bien étudié le cas, il n'y a aucun pays de l'OCDE qui a réussi à le faire. Ils ont renoncé à le faire. Ils créent des missions interministérielles, comme en France, des comités
785 interministériels qui regroupent 19 entités comme au gouvernement fédéral du Canada, un ministre de l'Eau comme, si ma mémoire est bonne, en Norvège, qui a une fonction horizontale et transversale. Il n'y a aucun pays qui a réussi à tout rapatrier dans une seule unité administrative.

790 **Mme LOUISE VANDELAC :**

Il n'y a aucun pays au monde qui détient une proportion aussi importante de l'eau par rapport à sa population. Certes, ce ne serait pas une tâche facile. Certes, il y aura sûrement des étapes intermédiaires. Certes, il peut y avoir aussi du travail transversal qui soit fait. Chose certaine, c'est que les leviers essentiels doivent être là mais ils doivent l'être dans le cadre d'une politique globale d'aménagement du territoire et ça, ça doit se faire aussi en lien très étroit avec les gens des autres ministères.

Autrement dit, il ne s'agit pas de vouloir une centralisation à tout prix, mais je pense qu'il y a une originalité au Québec par rapport à l'eau et qu'on doit en tenir compte. C'est une question cruciale pour le XXI^e siècle et on aurait tout intérêt à se démarquer sur la scène internationale en ayant un sens de la préservation et de la gestion de l'eau qui soit hors du commun.

LE PRÉSIDENT :

Si vous permettez, on va arrêter là parce qu'on a d'autres mémoires à entendre. On a entendu le numéro 348 aujourd'hui. Mais c'est clair que c'est un mémoire considérable et, comme vous dites, on pourrait en causer encore une bonne partie de la nuit. Merci beaucoup.

Alors j'invite maintenant le représentant de la Confédération des syndicats nationaux. Bonsoir, monsieur!

M. ROBERT MERCIER :

Bonsoir! Mon nom est Robert Mercier. Je suis conseiller au service des relations du travail de la CSN et je m'occupe principalement du volet de l'environnement.

Pour débiter, monsieur le président, j'aimerais excuser monsieur Roger Valois, qui est vice-président à la CSN, qui devait être présent avec moi ce soir. Mais, malheureusement, il y a du travail terrain qui doit se faire avec les camionneurs, donc je pense que tout le monde a déjà entendu parler un peu du dossier et il y a des priorités qui sont définies à l'interne. Donc, à cet égard-là, monsieur Valois me faisait savoir tout à l'heure qu'il s'excusait auprès de la Commission et qu'il ne pourra être présent.

Monsieur le président, madame et monsieur les commissaires, nous aimerions dans un premier temps remercier la Commission et ses membres de bien vouloir nous fournir l'opportunité de présenter notre réflexion et nos commentaires sur une éventuelle politique de gestion de l'eau au Québec.

La Confédération des syndicats est une organisation syndicale qui représente 235 000 membres. Elle est présente dans l'ensemble des activités économiques qui forgent le Québec d'aujourd'hui ainsi que dans la totalité des régions administratives. De par cette représentativité, tant au niveau sectoriel que régional, la CSN considère importante la mise en place d'une politique de l'eau. La tenue du symposium de 97, l'annonce et la tenue du présent débat public

et l'élaboration future d'une politique représentent des éléments essentiels à l'évolution de la société québécoise.

Pour la CSN, toute politique de gestion de l'eau devrait s'élaborer et se pratiquer dans le cadre d'un développement durable tel que défini dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Je n'ai pas besoin de ramener la définition, je crois qu'elle a été entendue à moult occasions.

Comme la CSN a toujours été porteuse de solidarité et d'équité, on considère que c'est ce type de développement qui correspond à nos orientations.

L'eau est une ressource stratégique pour le public et, de ce fait, la CSN a décidé de prendre position sur divers aspects d'une future politique, entre autres, la reconnaissance du caractère public de la ressource, sur la commercialisation de l'eau souterraine et de surface, sur la privatisation des infrastructures de distribution et de traitement municipal et leur gestion, l'implantation de compteurs d'eau et la tarification, et sur le rôle d'une agence de l'eau et la gestion par bassin versant.

On l'a dit, sûrement vous l'avez entendu à plusieurs occasions, en vertu du Code civil québécois, l'eau de surface n'appartient à personne en particulier. Il est possible d'utiliser cette eau à condition qu'elle soit rendue à son cours ordinaire, sans altération qualitative ou quantitative importante. Ce statut juridique de l'eau de surface nous assure que personne ne pourra nous priver de ce bien commun.

En ce qui concerne les eaux souterraines, le problème est différent. Donc, on parle de l'article 980 du Code civil qui prévoit que l'eau souterraine appartient aux personnes qui possèdent le sol et qu'elles peuvent en user et en disposer, alors que l'article 951 du Code précise que l'eau souterraine est un bien de propriété relié à la propriété immobilière.

Lorsque surviennent des problèmes de conflit d'usage liés à l'appartenance du terrain et que de grandes quantités d'eau sont en jeu - comme ça peut être le cas et on en a eu plusieurs exemples au cours des dernières années - lorsqu'on constate particulièrement le manque d'information, tant sur le renouvellement des nappes ou encore sur sa qualité après un captage important, on comprend mieux pourquoi il importe d'envisager une gestion publique du bien commun qu'est l'eau souterraine.

Le gouvernement du Québec devrait légiférer afin de conférer à l'eau souterraine les mêmes caractéristiques légales que possède l'eau de surface et faire en sorte qu'elle soit considérée comme un bien commun. D'ailleurs, l'eau souterraine n'est-elle pas reconnue dans la littérature scientifique comme une composante indissociable du réseau hydrique de surface?

Qui plus est, ce qui préoccupe particulièrement la CSN concerne toute la question du commerce de l'eau et l'ALENA. Cette entente a fait l'objet d'un certain débat dans les milieux du Canada anglais intéressés par des questions environnementales et par le libre-échange, et il

880 semble clair que l'eau est un bien inclus dans l'ALENA et donc sujet à différentes dispositions de l'Accord.

885 D'ailleurs, à la CSN, on a suivi attentivement tout le débat qui a entouré la mise en place de l'ALENA et quand le débat sur l'eau a commencé, on a demandé aux mêmes personnes de faire une évaluation. Et les points qui ont été soulevés, c'est qu'on en est venu à la conclusion que l'eau est incluse dans l'ALENA, dans la liste des produits affectés par la libération douanière et ce, contrairement à certains autres biens naturels qui sont explicitement exclus de l'Accord - exemple: les tronçons de bois non sciés.

890 Et dans un chapitre définissant la portée de l'ALENA, l'Accord réfère à un traité du GATT, qui stipule que le terme «eaux» aux fins de commerce international couvre toutes les eaux naturelles à l'exclusion de l'eau de mer.

895 Les autorités gouvernementales, tant aux États-Unis qu'au Canada, ont déjà soutenu publiquement qu'à leur avis, l'exclusion de l'eau dans l'ALENA ne vise que l'eau embouteillée. Bien que cette opinion puisse refléter le point de vue des gouvernements actuels des deux pays, le texte n'appuie aucunement cette prétention. Cela laisse donc présager qu'un futur gouvernement américain pourrait se servir de l'ALENA pour empêcher qu'un éventuel gouvernement canadien ou provincial n'impose des restrictions à l'exportation de l'eau à une échelle massive. Ce constat plaide donc en faveur d'une affirmation claire de la part du gouvernement du Québec à l'effet que l'eau soit un bien commun et constitue donc un patrimoine public.

905 Afin d'éviter des écueils et dans le but de se donner collectivement le plein contrôle d'une gestion stratégique, le geste gouvernemental devrait être à l'effet d'affirmer ou de réitérer un état de fait qui existe, c'est-à-dire que l'eau est un bien public appartenant à la collectivité.

910 La commercialisation. Selon les informations disponibles, la commercialisation de l'eau existe déjà au Québec - et vous avez fait référence, d'ailleurs, tout à l'heure au projet qui n'est plus un projet depuis peu - donc, ça se fait généralement par la vente de bouteilles allant jusqu'à 20 litres, par ententes de service entre municipalités tant à l'intérieur du territoire qu'en zone limitrophe. On constate également que ce sont des entreprises du secteur privé qui en font l'exportation, l'embouteillage et la commercialisation, le gouvernement ne recevant qu'une très légère redevance pour ces activités.

915 En contrepartie, il est reconnu que des compagnies de l'eau retirent un profit substantiel de l'exploitation et de la vente de cette richesse et ce, quoi qu'en dise monsieur Rivard lors du symposium de 97. En effet, ce dernier nous indiquait que la totalité des sommes perçues au détail pour la bouteille de 1.5 litre était vouée au transport dans une proportion de 35 %; aux investissements en équipement et à la main-d'oeuvre dans une proportion de 25 %; au marketing, 20 %; l'emballage, 10 %; recherche et développement, 10 %; pour un grand total de 100 %. On ne voit pas où est le profit et on ne connaît pas beaucoup d'entreprises, secteur privé, dans un monde néo-libéral, qui acceptent d'avoir 0 % de profit au détail. Donc, on pense

que, ou il y a eu une erreur dans la transcription des textes mais on a un petit problème à
 925 comprendre très clairement la situation, ou c'est un très grand prometteur du bien commun
 international. On n'a pas encore compris tout à fait.

Nous devons cependant être conscients que des pressions internationales risquent de se
 produire afin de partager notre richesse qu'est l'eau. Dans cette éventualité, afin de répondre à
 930 des impératifs humanitaires, des conditions nécessaires à sa préservation devront être mises en
 place afin de respecter l'approvisionnement des générations futures et ce, tant au niveau de la
 qualité que de la quantité.

Le gouvernement du Québec devra, dans un processus de gestion publique de la
 935 ressource, considérer la nationalisation des composantes de l'industrie. Et un peu comme
 madame Vandelac l'a expliqué tout à l'heure, ce n'est pas nécessairement de procéder
 directement à la nationalisation mais d'en faire une évaluation et particulièrement pour toutes les
 composantes de l'industrie de l'eau, donc exploitation, embouteillage et distribution.

Si la future politique de l'eau, après une consultation rigoureuse, un consensus général,
 décide d'aller de l'avant dans l'exploitation, l'embouteillage et la commercialisation de l'eau, la
 CSN pense que le développement de cette industrie devra nécessairement se faire sous l'angle
 du développement régional. Va-t-on encore une fois privilégier le développement des régions
 centres au détriment des régions périphériques lorsque viendra le temps d'embouteiller l'eau
 945 captée dans ces régions? Ce ne sont pas les activités de captage de l'eau qui sont les plus
 créatrices d'emploi. En contrepartie, les activités liées à l'embouteillage génèrent des emplois
 et, par la même occasion, des retombées économiques pour le gouvernement et les
 communautés.

Comment faire alors pour assurer que cette pratique se concrétise dans les faits? On
 950 pourrait peut-être suivre exemple sur la gestion des matières résiduelles qui vise à interdire tout
 transport interrégional en ce qui concerne les déchets. Donc, l'eau devra être considérée de la
 même manière et le gouvernement devra interdire le transport interrégional de l'eau en vrac.
 Mais soyons clairs. Ce n'est pas l'alternative que la CSN privilégie.

Au niveau de la privatisation, on en a parlé beaucoup. Les infrastructures municipales
 955 liées à l'eau sont évaluées à 47 milliards \$ et représentent plus de 30 % des immobilisations
 municipales. Puisqu'un des premiers devoirs des autorités publiques est de maintenir en bon
 état les infrastructures dans lesquelles elles ont investi pour fournir des services à la population,
 960 il est essentiel de connaître l'état de ces infrastructures. Or, tout indique que bon nombre de
 municipalités auraient de la difficulté à évaluer l'état de leurs réseaux.

En considérant l'état des installations municipales, les sommes potentielles qui
 pourraient être investies, le transfert des responsabilités aux municipalités, un discours de
 965 privatisation des infrastructures et de la gestion des équipements flotte dans l'air.

Cette approche entraîne une pression supplémentaire sur l'application de l'article 45 du Code du travail et ceux qui envisagent une telle alternative doivent conséquemment militer pour son abolition ou une réforme qui en diminuerait la portée. Et vous n'êtes pas sans savoir qu'à la CSN, on se bat beaucoup plus pour le contraire, qui est de renforcer l'article 45 du Code du travail.

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous me rappeler brièvement l'article 45?

M. ROBERT MERCIER :

L'article 45 en lien avec les affiliations syndicales, la représentation dans les milieux. Je ne pourrais pas tout vous le citer par coeur.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. ROBERT MERCIER :

Donc, les municipalités auraient avantage à travailler en collaboration avec le personnel qualifié qui oeuvre déjà dans ce domaine afin de circonscrire les problèmes liés à la gestion des réseaux, d'évaluer les solutions envisageables et utiliser l'expertise de cette main-d'oeuvre. Malheureusement, monsieur Valois n'est pas ici, c'est lui qui est plus l'expert au niveau du Code du travail.

D'ailleurs, quels sont réellement les arguments des différents groupes si intéressés à la privatisation? L'expertise? Faux. Elle est déjà sur place. L'efficience? Faux. Elle est également sur place mais mal utilisée. La réduction des coûts pour la population? Les expériences étrangères démontrent le contraire. La recherche de profit? Vrai. Ces mêmes expériences le démontrent. Donc, on voit un peu en Europe ce qui s'est passé.

En coulisses, il est fréquent d'entendre ces mêmes dirigeants faire valoir que l'intérêt réside réellement dans le profit et dans la reconnaissance internationale afin de pouvoir occuper une place de plus en plus grande sur ces marchés très lucratifs. Si on peut réussir à faire de la gestion des réseaux au Québec, après ça, bien, on peut facilement s'exporter ailleurs.

Par ailleurs, plusieurs affirment que l'installation de compteur dans toutes les résidences est une solution privilégiée pour économiser l'eau. Ils estiment que l'utilisation de tels compteurs pourraient diminuer d'au moins 15 % la facture d'eau potable. Pourtant, il semblerait que les compteurs dans les résidences n'ont pas d'impact sur la consommation de l'eau, puisque l'eau est utilisée pour des besoins d'hygiène de base.

Donc, monsieur Hamel de l'INRS-urbanisation et diverses études ont prouvé que les compteurs dans les résidences n'ont pas d'impact sur la demande, puisque les utilisateurs résidentiels consomment selon leurs besoins. Selon le Livre vert de la gestion de l'eau à Montréal, la répartition de la consommation résidentielle est de 35 % pour les toilettes; 29 % les douches; 18 % la lessive; 13 % pour la vaisselle et la cuisine. Donc, rien de bien luxueux.

Parce que tous et chacun des citoyennes et citoyens du Québec doivent pouvoir avoir accès à de tels services, qu'ils s'en servent ou non, et surtout peu importe leurs revenus, le maintien de tel service public assumé de façon collective fait le consensus général. Quant à nous, il constitue un principe fondamental et incontournable de démocratie, d'équité, de justice et de progrès social élémentaire.

Un corollaire de ce premier énoncé de principe a trait au mode de financement lui-même de ces services publics de base. Dans ce sens et dans de tels cas, il est clair que seule la taxation générale doit servir au financement des services publics qui sont considérés comme essentiels, parce qu'ils sont utilisés par tous, très largement consommés, ou sont considérés comme un besoin universel à satisfaire dans toute société développée, ou sont définis par le gouvernement comme devant faire partie du panier de base à partir d'un large consensus de la société civile sur ce que doivent au minimum procurer à ses citoyennes et citoyens la démocratie, l'équité, la justice et le progrès social élémentaire.

En conséquence, des services publics de base, tels la distribution et le traitement de l'eau, ne doivent pas être financés par le truchement de la tarification puisqu'elle est en soi une approche fiscale qui établit un rapport direct entre le niveau de consommation et le niveau de prix à payer. Pour financer un service public de base, l'utilisation de cette politique fiscale représente donc une attaque de front, une négation même au caractère reconnu universel de ce service. Elle constitue même un détournement de démocratie dans ce sens où elle revêt une forme pernicieuse, discriminatoire et à double vitesse de consommation entre personnes bien nanties et personnes pauvres.

En contrepartie, la consommation importante de certains secteurs industriels - on parle des pâtes et papiers même s'il y a eu beaucoup de choses de faites depuis l'installation des PRRI, de la métallurgie, de l'alimentation - pourrait être revue à la baisse. En effet, des efforts ont été effectués dans plusieurs industries afin de réduire la consommation d'eau et, par la même occasion, au niveau des contaminants qui s'y retrouvaient.

Dans une perspective visant à imposer aux plus récalcitrants des obligations de résultats en ce qui concerne la surconsommation de l'eau, le gouvernement devrait envisager l'installation de compteurs dans les entreprises grandes consommatrices. Pour ce faire, un seuil d'utilisation maximal pourrait être déterminé, et au-delà de ce seuil, l'imposition d'une tarification suffisamment contraignante afin d'inciter les industries à mettre en place des mécanismes de réduction et de réutilisation de l'eau.

1055 Au niveau de la connaissance, on dit que dans le contexte actuel, nous ne saurions passer sous silence le manque de connaissance entourant la gestion de l'eau au Québec.

1060 Le document de consultation du ministère de l'Environnement dans le cadre du débat public sur l'eau fait état de la connaissance pour chacun des items traités. Ainsi, en ce qui concerne les eaux souterraines, on y apprend que les données hydrogéologiques ponctuelles sont rarement suffisantes et même presque totalement absentes, pour certains éléments.

1065 La connaissance de l'eau de surface est axée sur des paramètres classiques comme la demande biologique en oxygène, les matières en suspension, les nitrates, les phosphores, les coliformes et certains toxiques. Cependant, on peut difficilement prédire comment se comporteront les écosystèmes suite à des perturbations majeures comme le réchauffement planétaire et la réduction des niveaux d'eau, comme en faisant état le journal Le Devoir en septembre dernier.

1070 Enfin, la situation sur le manque de connaissance sur l'état général des réseaux souterrains d'aqueduc et d'égout est également une préoccupation pour la CSN. Si le gouvernement et les différents ministères désirent prendre des décisions éclairées pour l'entretien et la réfection de ces systèmes, ne seraient-ils pas mieux d'en connaître l'état réel? C'est pourquoi il importe d'augmenter le niveau de connaissance dans tous ces domaines, si l'on désire avoir une politique de l'eau qui soit conforme à la réalité de la situation.

1075 Il appert de plus en plus que la gestion par bassin versant représente une voie d'avenir lorsqu'il est question de gestion intégrée de l'eau. Les expériences qui sont en place actuellement, tant au Québec que dans des pays étrangers - on parle de la France, l'Espagne - nous permettent de constater qu'il est possible de prendre en compte l'ensemble des usages et des usagers d'un territoire donné. Cependant, force est de constater que la mise en place d'une gestion par bassin versant manque d'uniformité puisque les différentes expériences en cours sont plus sous l'angle de l'exploration que de l'application structurée.

1085 Dans cette perspective, le gouvernement devra définir rapidement quels devront être les paramètres et les éléments d'uniformisation d'une gestion par bassin versant.

1090 Sans vouloir définir précisément toutes les facettes entourant la création et la mise en oeuvre des agences, la CSN estime que les éléments de base devraient moduler cette pratique. Ainsi, le gouvernement devrait inciter chacune des agences de bassin à préparer des plans d'aménagement du territoire pour l'ensemble des activités présentes sur leur territoire, mais tout particulièrement dans les domaines forestier, agricole, urbain, industriel et aquatique. Avec une connaissance adéquate des différents milieux et des indications claires visant les développements futurs, il sera plus facile d'arriver à des résultats importants visant la gestion de ces territoires.

1095 Un bassin versant est une région hydrographique naturelle qui est drainée de son point le plus haut par un ou plusieurs cours d'eau vers son point le plus bas. La notion de bassin versant

comprend autant l'eau de surface que l'eau souterraine et peut couvrir de grandes superficies de territoire.

1100

Quel serait le découpage adéquat et le nombre précis d'agences de bassin devant être constituées? Difficile à dire. Ce qui est certain, cependant, une politique nationale de l'eau doit inclure la formation d'agences en autant qu'elles promettent de protéger les ressources en eau, de lutter contre la pollution et de prendre en compte l'ensemble des usagers et des usages d'un territoire donné.

1105

Le rôle de ces agences pourrait être multiple. D'abord, un rôle de premier plan pour créer une réelle concertation entre tous les intervenants. En plus de permettre une meilleure coordination de la politique nationale de l'eau, elles viendraient en soutien aux différents usagers: citoyens, agriculteurs, entreprises, institutions, etc. Elles auraient comme principales tâches de décrire l'état des cours d'eau et de répertorier leurs usages, d'établir les schémas directeurs d'intervention en concertation avec les usagers, de participer à la recherche et au développement, d'assister et conseiller les usagers et les municipalités dans la gestion de leurs équipements.

1110

1115

Chaque agence aurait à sa tête un conseil d'administration constitué de manière réaliste et fonctionnelle. Il nous apparaît essentiel que les membres de ces conseils d'administration soient imputables devant la population, ce qui implique qu'ils soient élus d'une manière ou d'une autre. Il ne faudrait pas revivre la situation qui prévaut en France où on a constaté que les grandes entreprises, donc les trois majeures, la Lyonnaise, Bouygues et - excusez, j'ai un petit blanc - ont réussi à infiltrer les conseils d'administration des agences de bassin.

1120

Dans le mémoire, on parle du Devoir mais je pense que j'ai fait une erreur. En tout cas, c'était plus dans «Le monde diplomatique». C'est un article qui m'avait été remis lors du symposium en décembre 97. La CSN avait adopté quelques positions et on avait présenté ça à l'effet qu'ils devaient être imputables. Naturellement, ça avait créé un petit débat à l'interne, et pendant le débat, il y avait justement quelqu'un qui nous avait sorti cet article-là. Mais je ne pense pas que c'était dans Le Devoir. J'ai fouillé mais je ne l'ai pas retrouvé. Donc, j'aimerais apporter cette nuance-là.

1125

1130

Le financement le plus adéquat devrait être public, à notre avis. Et dans un contexte où le ministère de l'Environnement deviendrait le gestionnaire principal de l'eau au Québec, ce serait à lui de définir, après consultation, les mécanismes de financement des agences.

1135

La création d'une Société québécoise des eaux. Ce qu'on dit, c'est pour gérer une politique nationale cohérente de l'eau basée sur la concertation, il faudrait que le Québec se dote d'un organisme indépendant. Indépendant ou dépendant, on n'est plus tellement sûr quand on voit la Régie de l'énergie, elle est soi-disant indépendante mais indépendante de qui? On se pose toujours la question quand on voit le gouvernement intervenir de façon systématique dans les prises de décision. Donc, il faudra voir.

1140

Mais ce qu'on constate, c'est que ça va nous prendre une société qui va être plus sous l'égide du ministère de l'Environnement, un peu comme madame Vandelac le proposait tout à l'heure. On pense que le ministère de l'Environnement devrait retrouver ses lettres de noblesse, devrait rapatrier une partie des pouvoirs qui ont été délégués à d'autres ministères, particulièrement au niveau du ministère des Affaires municipales et également au niveau du ministère des Ressources naturelles en ce qui concerne toute l'instauration des petits barrages et toutes les politiques énergétiques qui existent au Québec.

On constate que, dans le fond, l'environnement n'appartient plus à l'Environnement mais appartient à tous les autres ministères, sauf à celui qui devrait principalement être concerné.

Donc, c'est ce à quoi on conclut. Il faudrait lui redonner ses lettres de noblesse pour qu'il occupe un rôle prédominant en ce qui concerne les interventions gouvernementales dans le domaine de la gestion de l'eau. Il est illusoire de croire que des objectifs précis pourront être atteints si plusieurs ministères se partagent la responsabilité dans le domaine et ce, sans qu'aucune coordination nationale ne s'effectue.

Le ministère de l'Environnement serait, dans le contexte actuel de gestion environnementale au Québec, le candidat désigné afin de coordonner l'ensemble des interventions dans le domaine. Bien sûr, cette prise en charge de la gestion de l'eau sur le territoire québécois ne pourrait se faire sans une contribution substantielle, tant en effectifs qu'en budget.

Comme on peut le constater, le Québec se lance dans une réforme majeure en ce qui concerne la gestion de l'eau. Les éléments qui devront être intégrés dans la future politique sont nombreux et assez variés. C'est pourquoi la CSN encourage le gouvernement, et particulièrement le ministère de l'Environnement, à être à la fois téméraire et prudent dans la conception de la politique.

Téméraire en ce sens qu'il ne doit pas avoir peur de mettre en place des actions innovatrices, qui ne plairont pas toujours aux grands de la finance qui ne voient dans l'eau qu'une autre façon de faire du profit. Prudent en ce sens que l'eau est une source de vie et c'est ce qui doit les guider dans l'application de mesures concrètes pour en assurer sa pérennité et sa qualité.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Mercier. Là, je voudrais comprendre l'articulation du ministère de l'Environnement d'un côté et de cette société québécoise de l'autre. Là, il y a controverse là-dessus. Vous, vous suggérez les deux. Il y en a qui nous disent, des fois, que la société devrait remplacer le Ministère. Vous, vous voyez une société québécoise, vous voyez un Ministère, vous avez été influencé par l'intervenant précédent. J'ai l'impression que vous étiez en train de changer votre proposition en cours de route.

M. ROBERT MERCIER :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Expliquez-moi ce que vous souhaitez finalement. Vous souhaitez un ministère fort ou vous souhaitez un organisme qui échappe à la dimension politique?

M. ROBERT MERCIER :

Comme je l'ai dit un peu, quand on regarde ce qui se passe avec la Régie de l'énergie -- on souhaite un Ministère fort. Ça, c'est évident. Et, d'ailleurs, on s'est rendu compte à la relecture du mémoire qu'effectivement, ça pouvait ne pas être compatible.

Mais, d'un autre côté, quand on a voulu instaurer le développement durable au Québec, on a pris le ministère de l'Environnement et on lui a attribué une section «développement durable», qui devait faire la promotion du développement durable. Bon, on a eu monsieur Mead qui était à l'intérieur de ce regroupement-là, il y a eu beaucoup d'autres personnes qui ont oeuvré. Malheureusement, je pense qu'il est encore un peu en vie mais plutôt moribond, parce que le développement durable, on le voit uniquement dans les intentions très larges et non dans la réalité.

Et c'est un peu dans ce sens-là qu'on vous dit que le ministère de l'Environnement est le maître d'oeuvre; l'agence pourrait être une structure du ministère de l'Environnement. Bon, on utilise le terme «agence» parce que c'est peut-être ce qui revient le mieux. Mais comme je vous dis, il faut être prudent au niveau de la régie, quand on regarde ça sous l'angle de la régie.

Comme la Régie de l'énergie actuellement, c'est supposé être un organisme indépendant. Le ministre et le premier ministre particulièrement passent leur temps, en tout cas, à lâcher toutes sortes de grosses ballounes: «On va vous démanteler. On va attendre un petit peu.» Qu'est-ce qui attend cette régie-là, alors que normalement, si le gouvernement avait eu la décence de passer l'ensemble des articles sur la Loi créant la Régie de l'énergie, elle pourrait oeuvrer de façon beaucoup à l'aise, elle serait beaucoup plus à l'aise dans sa façon de fonctionner et, également, il y aurait probablement moins d'interventions.

On dirait que le gouvernement s'est comme toujours donné une porte, une marge de manoeuvre afin de pouvoir intervenir. S'ils sont pour agir de même, de toute façon, on est aussi bien de le mettre avec le ministère de l'Environnement. De même, ça va être beaucoup plus près pour eux pour pouvoir intervenir. Mais s'ils sont pour créer une autre agence, qu'ils veulent soit-disant indépendante et qu'ils fassent la même affaire qu'ils font actuellement avec la Régie de l'énergie, bien, on dit: «Créons une sous-section au ministère de l'Environnement qui va s'occuper uniquement de l'eau.»

1230

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1235

Alors vous faites un parallèle avec la Régie sur l'énergie qui est un organisme régulateur, qui joue un rôle quasi-judiciaire. Mais, pour l'eau, il y a des fonctions de gestion et aussi il y a des fonctions de protection de l'environnement.

1240

Ce que certains nous ont recommandé, par exemple, je ne me souviens pas quel organisme proposait que le ministère de l'Environnement ait vraiment le rôle de protection de l'environnement avec un devoir d'examen en amont de l'ensemble des projets sociaux, économiques, culturels, etc., et un droit de veto, dans la mesure où ces projets-là iraient à l'encontre des principes de développement durable. Donc, un ministère de l'Environnement qui soit vraiment un ministère qui protège l'environnement, que les fonctions de gestion des ressources soient séparées.

1245

Alors que d'autres voient un ministère qui ait à la fois un rôle de protection de l'environnement et un rôle de gestionnaire des ressources, donc, en l'occurrence, de gestionnaire de l'eau.

1250

Mais le parallèle avec la Régie sur l'énergie est difficile à soutenir dans la mesure où il s'agit d'un organisme quasi-judiciaire qui, là, vraiment ne peut pas supporter aucune influence administrative ou politique.

M. ROBERT MERCIER :

1255

Ce n'est pas sous l'angle de la quasi-judiciarité, c'est sous l'angle du rôle interventionniste du gouvernement actuellement. Comme le BAPE, d'ailleurs, je ne suis pas sûr que le BAPE apprécierait beaucoup de voir monsieur Bouchard et tous les différents ministres intervenir à toutes les fois que vous avez à tenir une consultation.

1260

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, dans ce sens-là, vous avez raison.

M. ROBERT MERCIER :

1265

Et c'est dans ce sens-là que je vous dis si on regarde aller la Régie actuellement, la façon dont le gouvernement intervient avec la Régie de l'énergie, c'est une honte. C'est pas beaucoup plus compliqué que ça. Est-ce qu'on doit créer un organisme indépendant pour revoir se reproduire une honte? Moi, je ne suis pas sûr. Pas rien que moi, je veux dire à la CSN.

1270

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, vous entrevoyez un organisme de gestion mais qui serait sous l'autorité du ministre de l'Environnement. C'est un peu l'idée que vous avez.

M. ROBERT MERCIER :

Donc, on pourrait facilement coordonner les deux, c'est-à-dire la gestion et y compris la protection, la réglementation.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord. Je vous poserais une question sur le privé, la place du privé. Est-ce qu'il y a une place de l'entreprise privée dans la gestion des services d'eau? Sans que le privé soit propriétaire des actifs, sans que le privé soit délégataire complet, est-ce qu'il y a quand même une place à de l'impartition comme certaines municipalités, par exemple, délèguent des services d'informatique ou des services administratifs?

Et certains nous disent: «Une certaine concurrence entre le privé et le public permettrait une meilleure transparence pour les prix et les façons de faire et pourrait permettre au privé et au public, ensemble, de faire ce que un et l'autre ne peuvent pas faire séparément.» Qu'est-ce que vous pensez de cette thèse?

M. ROBERT MERCIER :

Si, effectivement, le privé est capable de fournir des services qui vont permettre au public d'améliorer l'efficacité et la qualité au niveau de leur gestion, bien, qu'ils fassent comme ils ont toujours fait, c'est-à-dire qu'ils offrent des opportunités très courtes dans le temps et, point à la ligne. Je veux dire, nous, on ne voit pas la place que le privé peut prendre dans la gestion ou au niveau de la partition.

Actuellement, le privé n'est pas capable de rivaliser avec le public au niveau de la connaissance, au niveau de l'efficacité, au niveau de... et à la place de toujours essayer de vouloir démolir les gens qui sont dans le secteur public, à la place de vouloir démolir les conventions collectives qui ont été négociées au fil des années, on aurait peut-être intérêt à travailler avec ces gens-là.

Il y a des projets qui sont assez intéressants. Ville de Bromont, on a voulu effectivement, c'est tout frais, essayer de refiler au privé la gestion du traitement des eaux municipales parce que, bon, Bromont, on avait évalué qu'il y avait l'usine Hyundai, on avait évalué qu'il y avait d'autres types de grosses industries, donc on a fait une superstructure pour être capable de gérer l'ensemble. Et quand on est venu à faire des soumissions, la Ville de Bromont a décidé d'aller en soumissions, ce sont les travailleurs et les travailleuses de la Ville de Bromont qui ont réussi, en proposant un projet, c'est une façon de faire, à gagner.

1320

Parce qu'effectivement, il n'y a personne d'autre qu'eux, en tout cas, ils vont l'apprendre ou ils peuvent aller chercher la main-d'oeuvre. Et là, comme je vous dis que ça crée une pression au niveau de l'article 45, c'est effectivement ces gens du privé là, pour être capables de donner les mêmes types de services, parce qu'on est habitué à une qualité de services, vont devoir avoir affaire ou devoir travailler avec les gens qui sont déjà dans le public. Alors, ils vont les sous-payer, ils vont leur enlever la majorité des conditions de travail que ces gens-là ont déjà gagnées. Nous, on ne voit pas l'utilité.

1325

Je ne vous dis pas qu'il n'y a absolument aucune place pour le privé dans la façon d'entretenir les réseaux, dans la façon -- d'ailleurs, c'est déjà le privé qui fait la construction des réseaux, c'est déjà le privé qui participe à certaines activités. Mais quand on parle de gestion et de propriété, on ne peut que vous dire non. On ne voit pas comment on pourrait les faire...

1330

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

J'aimerais que vous élaboriez davantage sur cet élément, sur l'efficience justement. Des gens disent que si on compare au privé, parfois il y a un manque de formation. Donc, c'est moins efficace, moins efficient. Vous, vous dites: «Ce n'est pas le cas. C'est parce que la main-d'oeuvre est mal utilisée.» Comment est-elle mal utilisée présentement?

1335

M. ROBERT MERCIER :

1340

Ça, là, c'est fréquent, ce n'est pas uniquement dans le milieu municipal. C'est une réalité de la vie. Vous savez, il y a des gens qui vont faire de l'urticaire pour toutes sortes de raisons. Il y a beaucoup de milieux qui font de l'urticaire parce que les gens sont syndiqués et, de ce fait, n'auront pas habitude à prendre, à collaborer avec les gens dans les milieux de travail pour essayer d'arriver à des résultats positifs.

1345

Et ça, ça se voit, comme je viens de vous le dire, partout. Et les gens, on a tendance à penser que ce sont nos bureaux d'ingénierie, ce sont nos concepteurs, ce sont nos gestionnaires qui possèdent la vérité, et on fonctionne seul, et on se rend compte qu'effectivement il n'y a rien qui marche. On passe des consignes à nos gens et, là, nos gens vont réaliser les consignes qui sont passées, puis dans plusieurs, dans la majorité des cas je vous dirais, ils constatent d'emblée que ça ne fonctionnera pas, puis ils le font quand même parce que c'est effectivement ce qu'on leur demande de faire. Alors qu'on pourrait - et nous, ce qu'on utilise comme expression - utiliser le génie ouvrier.

1350

1355

Les gens, quand ça fait 20 ans qui sont dans un domaine, qu'ils font le même travail, qu'ils voient cheminer les choses, qu'ils se mettent en place l'évolution d'un système, ils comprennent. Ils comprennent beaucoup mieux généralement que les gens qui vont être assis dans un bureau et qui vont aller faire un tour une fois par année, une fois par deux ans, par trois ans, quand ils ont l'obligation de le faire.

Donc, si on prenait la peine d'aller chercher la matière grise qu'il y a chez les gens qui travaillent dans le milieu municipal -- puis comme je vous dis, c'est partout pareil, ça, on le constate, et d'ailleurs les milieux de travail qui le font sont capables de se vanter.

On a des exemples actuellement. On a des alumineries, il y a des papetières où les directions ont décidé de travailler avec le personnel pour aller de l'avant, autant en gestion environnementale qu'en gestion de qualité, et je peux vous dire qu'il y a des papetières actuellement qui sont tellement sûres d'elles qu'elles en profitent pour narguer les compétiteurs dans le domaine en leur disant: «S'il arrive une crise dans l'industrie des pâtes et papiers, comme ça se fait de façon systématique, on va passer au travers et on va vous regarder tomber.» Parce qu'effectivement, ils ont été chercher les gens avec qui ils travaillent, et les gens avec qui ils travaillent, ce sont les gens qui sont sur le plancher.

Donc, c'est un peu la même chose. Qu'on arrête de dire: «On possède la vérité» d'un côté comme de l'autre et qu'on s'assoie ensemble et qu'on fasse aller les choses d'une façon beaucoup plus positive. Normalement, je vous le dis, l'efficacité, vous allez la voir sortir.

Il y a un réflexe quand les gens se font taper sur les doigts ou qu'ils se font dire: «Taisez-vous. Ce n'est pas à vous que ça appartient cette vérité-là», bien, à un moment donné, ils vous regardent aller et puis ils vous disent: «Bien, allez-y avec vos vérités à vous. Et, bon, si vous vous cassez la gueule, on ne vous aidera pas. On ne vous empêchera surtout pas de le faire.»

Mais ça, c'est une culture. C'est une culture de milieu de travail qui existe dans certains milieux et dans le monde municipal, elle est assez... en tout cas, elle est assez évidente.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Une dernière question peut-être avec une réponse plus en clip, si c'est possible. Vous dites à un moment donné qu'il faut harmoniser les normes d'eau potable avec celles de l'Organisation mondiale de la santé. Vous parlez aussi des infrastructures. Il est évident que de resserrer davantage l'actuel projet sur l'eau potable, le règlement sur l'eau potable, c'est des centaines de millions. S'il y a des désinfections des stations d'épuration des eaux usées, c'est encore dans les millions, si on fait faire cette désinfection pour l'aspect bactériologique. Là, on n'a pas encore parlé de rejets toxiques et on n'a pas, non plus, parlé des investissements sur les infrastructures rien que pour faire la réfection de ça.

La CSN, vous faites partie du Front commun dans les négociations avec le gouvernement, vous connaissez tous les problèmes budgétaires, est-ce que, finalement, on a les moyens d'aller de l'avant comme vous le souhaitez, comme c'est votre propre vœu au niveau environnemental, pour l'eau?

M. ROBERT MERCIER :

Je vous répondrai par une question: combien coûte la santé?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1405

La question a été plus longue que la réponse. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1410 Alors, pause santé dix minutes et on revient avec la Chaire en paysage et en environnement.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1415 (REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1420 Nous avons le plaisir d'accueillir la délégation de la Chaire en paysage et en environnement. Bonsoir, messieurs!

M. PHILIPPE POULLAOUPEC-GONIDEC :

1425 Bonsoir à vous!

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

 Bonsoir!

1430 **M. PHILIPPE POULLAOUPEC-GONIDEC :**

 Mon nom est Philippe Poullaouec-Gonidec, titulaire de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et mon collègue est François Tremblay, chercheur au laboratoire aussi.

1435 Quelques mots sur la Chaire avant de commencer à parler du mémoire. La Chaire en paysage et environnement est donc un organisme de recherche qui travaille au développement des connaissances sur le plan des paysages au Québec. C'est donc un organisme qui travaille sur la valorisation du paysage mais aussi du cadre de vie. Les recherches portent sur les enjeux
1440 de paysage, sur aussi la prise en compte du paysage dans les pratiques de l'aménagement. Ce sont généralement des recherches appliquées, des recherches qui donc visent, d'une part, à améliorer le cadre de vie mais aussi développer l'identité locale et des régions, à la fois du paysage urbain et rural du Québec.

1445 Donc, nous travaillons aussi beaucoup sur la question de l'eau. Nos partenaires commanditaires et de recherche s'intéressent à l'eau et, donc, le mémoire portera sur les enjeux de paysage des cours d'eau. Donc, je laisserais la parole à François Tremblay pour vous expliquer les grandes lignes du mémoire, pour ensuite engager avec vous des questions.

1450 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Je commencerai par les motivations qui nous ont poussés à écrire un mémoire. C'est, d'une part, depuis quelques années qu'on fait de la recherche sur les paysages. On a l'occasion de se promener au Québec, évidemment, de croiser des cours d'eau, de voir plusieurs choses et même, des fois, d'étudier les paysages qui sont portés par les cours d'eau. Et, par ailleurs, dans la première partie des audiences - je le mentionne dans l'introduction - à Sherbrooke, il a beaucoup été question des caractéristiques symboliques et des regards paysagers qu'on pouvait porter sur l'eau, de même que lors de la séance thématique que vous avez faite à Montréal spécifiquement là-dessus.

Donc, on s'est dit il y a peut-être quelque chose à combler avec l'humble expérience qu'on a en recherche. On a peut-être quelque chose qu'on peut apporter. Compte tenu aussi que je prépare une thèse sur le rôle des préoccupations paysagères en gestion des rivières, je me suis dit aussi bien me mêler à mon objet d'étude, si on peut dire, parce que évidemment les audiences publiques font partie de ma matière de recherche, si on peut dire. Donc, demain, je vais étudier mes propos.

Premièrement, donc, sans plus de préambule, le lien entre paysage et cours d'eau est assez évident. Évidemment, qu'on pense aux qualités scéniques d'une chute - le débat de la rivière Chaudière il y a quelques années nous l'a rappelé - le calme des cours d'eau, tout ce que ça peut évoquer, la force d'évocation du fleuve, enfin toutes ces caractéristiques-là, l'attrait des plans d'eau pour la villégiature, le tourisme. Enfin, on voit qu'il y a des liens entre le paysage et les cours d'eau. On sent qu'il y a des liens. Et au fil des recherches qu'on mène aussi, on cherche à développer et à comprendre ces liens-là entre cours d'eau et paysage.

Tout d'abord, on voit que les paysages des cours d'eau sont portés par trois ensembles de caractéristiques. Les caractéristiques physico-spatiales, qu'on pense, par exemple, à la vallée glacière de la Jacques-Cartier ou les hautes gorges de la rivière Malbaie, s'il n'y avait pas les caractéristiques morphologiques qu'on leur connaît, il y aurait peut-être moins d'attrait. Ça, c'est un ensemble de caractéristiques, l'autre ensemble étant les caractéristiques culturelles et sociales.

C'est-à-dire les usages passés, les traditions, les usages traditionnels, les moulins. Dès les années 70, il y a eu tout un répertoire de moulins au Québec. Il y a eu des opérations de reprise en charge de moulins. Un bel exemple, c'est Coaticook avec la gorge de Coaticook et toutes les anciennes industries qui avaient pris place et, aujourd'hui, on redécouvre cette gorge-là par le biais d'un parc. Donc, c'est quelque chose qu'on comprend, en fin de compte, le lien avec les paysages, les caractéristiques culturelles et sociales liées aux cours d'eau.

Le troisième ensemble, c'est les caractéristiques environnementales, la qualité des cours d'eau, la qualité de l'eau en elle-même et ça, c'est quelque chose qui apparaît peut-être plus récemment. C'est-à-dire que maintenant, on regarde un cours d'eau, et s'il est sale, on va peut-être l'oublier ou on va regarder ailleurs. L'exemple qui a été donné par René Vézina, je crois, lors de la séance thématique, il parlait de la rivière Ouelle où il y avait un casse-croûte et du côté de la rivière, il y avait un mur aveugle. Donc, les gens du casse-croûte ne voulaient pas

vraiment voir la rivière, ils ne trouvaient pas ça intéressant, malgré qu'il y avait une belle vue dans l'avenant, en termes absolus. La rivière étant sale, on préfère ne pas la voir.

L'exemple qu'on donne dans notre texte étant la rivière Mitis. Nos étudiants en cours d'été se sont aperçus que la rivière Mitis est presque absente des représentations parce qu'elle est polluée dans son dernier tronçon vers le fleuve. Donc, les gens l'oublient, les gens l'ont oubliée, on ne l'utilise plus et même, lorsqu'on peint les aquarelles du territoire métissien un peu partout, on ne peint jamais la rivière. Alors, c'est parce qu'elle est polluée. C'est le troisième ensemble de caractéristiques qui permet de passer de la rivière au paysage, de voir la rivière comme un paysage plutôt.

Enfin, ces trois caractéristiques-là suscitent des attentes à l'endroit du territoire. C'est-à-dire qu'on attend des cours d'eau qu'ils soient propres, qu'ils aient quand même du vécu, une histoire à nous raconter, si on peut dire, et qu'ils aient aussi des caractéristiques scéniques intéressantes. Donc, on a certaines attentes. Et on s'aperçoit que ces attentes-là sont de plus en plus grosses, si on peut dire, ou de plus en plus importantes.

Il y a des nouveaux paysages qui sont en émergence. Comme on le dit à la page 6 du texte, il y a des nouveaux paysages et ces nouveaux paysages-là prennent racine sur une lecture environnementaliste du cours d'eau, donc l'intégrité du cours d'eau. Ça prend racine aussi sur la qualité de l'expérience qu'on va faire sur ce cours d'eau-là.

Et ça prend racine aussi sur une expérience qui est de plus en plus physique avec le cours d'eau. Donc, des activités qui nous amènent à fréquenter le cours d'eau: qu'on pense au canot-camping. Ce n'est pas des activités qui sont nouvelles mais c'est des activités qui ont perduré depuis une trentaine d'années, qui ont de plus en plus d'adeptes et qui représentent aussi une voie de développement pour une certaine industrie du tourisme. Ça, ça a été beaucoup documenté par un intervenant juste avant nous Eau Secours! et le RQGE dans le cadre d'une audience à la Régie de l'énergie qui avait, en fin de compte, fait faire une annexe pour ce qui est de montrer que le tourisme d'aventure avait un avenir assez prometteur dans ce sens-là.

Donc, la lecture environnementaliste, la qualité de l'expérience qu'on peut faire sur un cours d'eau et l'expérience de plus en plus physique qui nous renvoie au sublime, comme on le dit, donc à des nouvelles représentations du territoire, sont de plus en plus présentes, et sont les paysages qui sont en émergence en ce moment.

Ces émergences-là sont conditionnées par des usages, des usages bien particuliers, qui ne sont pas toujours compatibles avec d'autres usages. Donc, c'est des usages qui se développent, qui sont contraints par les autres usages - par exemple, les centrales hydroélectriques - qui sont restreints. Donc, on voit qu'il y a un certain nombre de conflits d'usage à l'horizon.

La multiplicité ou, en fait, la multiplication de ces usages-là qui portent des regards paysagers, qui sont légitimes évidemment, qui viennent de plusieurs couches de la société, qui viennent à la fois du niveau local, régional et national, donc ça fait l'objet d'un projet collectif ou de plusieurs projets collectifs et ça milite pour une réappropriation collective des cours d'eau.

Et ça, ça s'inscrit en fin de compte, c'est conséquent avec des politiques qui ont eu cours depuis plusieurs années. C'est-à-dire qu'on pense à la Politique d'assainissement des eaux qui visait entre autres choses à redonner des usages. Donc, on se trouve en fin de compte à redonner des usages, effectivement, et dans ce sens-là, on est conforme avec un projet collectif, c'est-à-dire de retourner à nos cours d'eau. Et, dans ce sens-là, les paysages qu'on peut apprécier, maintenant qu'on retourne aux cours d'eau, deviennent un patrimoine collectif.

Ça, c'est une des premières idées qu'on avance, qui est une hypothèse qu'on avait au début de nos recherches, et plus on avance dans nos recherches, plus ça se confirme par l'analyse du discours, entre autres, on s'aperçoit que paysage et patrimoine collectif, ça va de plus en plus ensemble.

L'autre pendant, une autre hypothèse qu'on avait et qui se confirme de plus en plus, c'est qu'il y a également paysage et outils de développement. C'est que de plus en plus, pour les régions et les collectivités locales, le paysage est vu comme un outil de développement, comme une façon de se mettre en valeur, de se distinguer, de recréer des liens de solidarité, de recréer des liens identitaires dans des communautés.

Un excellent exemple est le coin de Kamouraska dans le coin de Saint-André et Kamouraska où il y a eu une prise en compte de la valeur du paysage - villageois dans ce cas-là, on ne parle pas de rivière - mais l'exemple de Kamouraska est assez intéressant. C'est que petit à petit s'est construite une prise de conscience du paysage et on le voit maintenant comme un outil de développement, comme un outil pour attirer des gens. Ça ne deviendra pas un Disneyworld nécessairement, mais ça devient un attrait et les gens deviennent de plus en plus fiers. Donc, c'est ça un peu l'aspect outil de développement.

Là où survient le problème, c'est qu'il y a un conflit d'usage. Il y a des conflits d'usage qui prennent racine sur le paradoxe un peu qu'il y a entre patrimoine collectif et outil de développement. Un outil de développement, ça peut être privé, c'est-à-dire que ça peut être à des fins privées. Donc, ça peut devenir en contradiction avec le caractère patrimoine collectif.

Et l'exemple qu'on donne dans le texte, celui de la rivière Batiscau, le montre assez bien. C'est qu'on a en fin de compte des volontés de développement qui iraient à l'encontre du paysage des quelques chutes qui se situent là, qui contient énormément de valeurs identitaires pour la population locale. Donc, la réaction qui s'est fait entendre à ce moment-là l'a démontré.

Donc, on s'aperçoit que l'appropriation privée de la force motrice que représente l'eau dans ce coin-là s'opposait à une certaine conception paysagère, si on peut dire, des rapides.

Entre autres, évidemment, les préoccupations paysagères ne sont jamais le seul moteur du conflit d'usage mais participent, c'est-à-dire, et peuvent être une voie de solution aussi.

1585 Donc, le problème en fin de compte, c'est lorsque l'outil de développement oblitère le patrimoine collectif. C'est-à-dire lorsque l'outil de développement devient à des fins privées, et on en vient en fin de compte à oblitérer d'une certaine façon le patrimoine collectif et l'outil de développement futur pour le développement social et culturel de la collectivité. Donc, ça, ça expose assez bien la problématique qu'on observe dans nos recherches.

1590 Maintenant, par rapport à cette problématique-là, on a aussi observé que les outils de prise en compte sont assez inadéquats par rapport à ce qu'on a observé. Les outils de prise en compte, je pense à des mécanismes comme les débits réservés esthétiques. Dans notre texte, on montre que ça ne répond pas foncièrement aux oppositions. Ce n'est pas quelque chose
1595 d'assez souple. Les principes qui sous-tendent aux débits réservés écologiques, donc le principe étant pas de perte nette d'habitat, ça amène une notion d'arbitraire, c'est-à-dire qu'on va privilégier certains habitats au détriment d'autres.

1600 Donc, il y a des choix qui se font, qui posent certaines questions d'équité. Donc, certains outils comme les débits réservés posent des questions d'équité. D'autres outils comme les plans de développement intégré, les analyses multicritères, tout ça, ça pose des questions d'équité également. Qui sont les voix au chapitre dans ces mécanismes-là? Est-ce que tout le monde est représenté?

1605 Parce que comme on l'a souligné dans la problématique, le paysage des cours d'eau est de nature collective, donc appartient autant au niveau local, régional et national. Et pour chacune des rivières, ce cocktail-là, si on peut dire, de local, régional et national, change pour une rivière. Puis, on l'a vu la semaine dernière avec la Fédération de canot-kayak qui parle de certaines rivières avec plus d'emphase, si on peut dire, que d'autres: la rivière
1610 Ashuapmushuan, la rivière Jacques-Cartier.

1615 Donc, ce sont des rivières qui ont une valeur de symbole à l'échelle nationale alors que d'autres rivières vont avoir beaucoup de force à l'échelle locale, vont avoir beaucoup de signification à l'échelle locale. Donc, pour chacune des rivières, il y a une espèce de cas unique mais, dans chacun des cas, il y a le local, régional et national à prendre en compte dans la question du caractère collectif.

1620 Donc, on a observé aussi qu'il y a un problème au niveau de l'inadéquation des outils de prise en compte. À la Chaire, en fait, on essaie de développer des outils, on essaie sur le long terme, des outils de caractérisation de ces significations culturelles-là, on essaie de développer. Mais je ne crois pas - et je pense que c'est partagé par Philippe - qu'on a en ce moment assez d'outils pour dire: «On maîtrise tout à fait la situation et on est capable de prendre en compte les paysages qui se créent et qui s'inventent et c'est maîtrisé.» Je pense qu'on est assez loin de là. Et de ce qu'on a vu au Québec en ce moment sur les cours d'eau, on est même très loin d'en
1625 être rendu à cette étape-là.

Pour ce qui est des principes, pour être conforme à ce qu'on observe, il y a le caractère public, démocratique et participatif de toute intervention sur les cours d'eau. Considérant qu'il a un caractère collectif et qu'on est en présence d'un outil de développement, donc on demande le

1630

La prise en charge publique, démocratique et participative doit se faire «à la carte», c'est-à-dire en fonction de chacun des territoires. Ça, c'est pour éviter de forcer des cadres qui ne cadreraient pas, parce que quand on parle de projet collectif ou de patrimoine collectif, évidemment, il y a une part de spontanéité qu'une agence de bassin à une échelle donnée et imposée ne pourrait pas nécessairement être en mesure de susciter. Donc, ça peut arriver.

1635

Moi, j'ai vu le cas du Parc régional de la Gentilly, qui est très, très, intéressant, qui se fait sur la base de deux municipalités. On n'a pas eu besoin d'aller chercher tout le bassin versant. On a des ententes entre municipalités d'amont et d'aval mais on n'a pas une gestion par bassin proprement dite. Donc, la gestion par bassin peut être intéressante dans certains cas; dans d'autres cas, on peut très bien y aller par affinité, si on peut dire, historique entre municipalités.

1640

Ensuite, comme troisième principe, il y a l'adaptation à chaque contexte culturel pour en faire des projets collectifs. C'est l'idée qu'on amène, des projets collectifs qui prennent appui sur les dimensions paysagères des cours d'eau. Et ça, ce qui est intéressant la question de faire des projets collectifs de cours d'eau qui prennent appui sur des dimensions paysagères, c'est que les dimensions paysagères en question vont chercher beaucoup de caractéristiques culturelles et identitaires, ce qui fait qu'on va chercher la population, on va chercher ce qui fait vibrer la population, les souvenirs, les identités, les histoires familiales. Donc, on va se chercher des appuis intéressants et on va enrichir, de ce fait-là, les aménagements qu'on va pouvoir faire éventuellement. Donc, ça, c'est pour l'idée de projets collectifs qui prennent appui sur des dimensions paysagères.

1645

1650

1655

Donc, dans nos recommandations, bien, on reprend un peu tout ce qu'on a amené dans les principes en le poussant un peu plus loin. C'est-à-dire que, d'une part, il faut reconnaître l'importance des paysages et des cours d'eau parce qu'il s'en invente de plus en plus. Les loisirs qui sont en développement, les loisirs d'aventure, l'aventure extrême, des choses comme ça, c'est en développement et il va se développer des paysages différents. On recherche, comme je disais, l'exemple qu'on donne, c'est le sublime, la transcendance avec la nature qui est très différente de l'harmonie et de la beauté de la nature. Donc, on est en face de demandes différentes par rapport aux paysages de cours d'eau.

1660

Donc, d'une part, il faut reconnaître l'importance des paysages de cours d'eau pour le développement culturel et social de toute la société québécoise, autant au niveau local, régional que national. Donc, ceci, ça passe par le développement de meilleures connaissances dans le domaine des significations culturelles, ce qu'on essaie de mener et ce qu'on espère que plusieurs groupes de chercheurs vont mener dans les années à venir.

1665

1670

Et, également, bon, ça passe par l'induction de sens, c'est-à-dire des projets, des projets novateurs qui vont amener des nouvelles significations plus parlantes que l'exemple qu'on donne, les maisons locatives sur la Batiscan qui sont sur le bord d'une rivière mais qui font maintenant l'apologie de la campagne au bord d'une ancienne rivière. En tout cas, c'est assez paradoxal. Mais, donc, des projets qui vont induire des nouveaux sens et des nouvelles significations en s'ancrant dans les lieux.

1675

1680

Deuxième recommandation, c'est faciliter, donc mettre en place un cadre pour faciliter l'émergence de projets collectifs qui vont prendre appui sur les dimensions paysagères. Donc, des caractéristiques culturelles identitaires des lieux de façon à ce que ce soit public, démocratique et participatif comme on disait. Donc, une espèce de cadre qui pourrait, en fait, s'arrimer à la politique cadre du ministère de la Culture et des Communications. C'est-à-dire, les ententes cadres qu'ils ont avec les municipalités régionales de comté, ça pourrait s'inscrire là-dedans.

1685

1690

Donc, par rapport aux questions qu'on voyait au début de la soirée, c'est-à-dire, est-ce qu'on devrait penser à des agences, bon, on pense, en fait, qu'il existe les moyens en ce moment, par le biais du ministère de la Culture mais aussi par le biais du ministère de l'Environnement. Les audiences publiques pour tout projet, ce que demande Eau Secours! en fin de compte, des audiences publiques pour tout projet, je pense que ça fait partie aussi du caractère démocratique.

1695

Donc, ça va de soi qu'avec le ministère de l'Environnement et ce qui existe comme outillage, on a quand même des atouts qu'il ne faut pas perdre, qu'il ne faudrait pas perdre non plus en allant chercher d'autres institutions.

1700

Et, de notre côté, du côté du ministère de la Culture, il existe des choses intéressantes, c'est-à-dire les ententes-cadres que le Ministère passe avec les municipalités régionales de comté. Et notre idée de faciliter l'émergence de projets collectifs par le biais des dimensions paysagères des cours d'eau, ça pourrait s'inscrire là-dedans.

1705

Enfin, comme les projets collectifs ont une part de spontanéité, on ne peut pas forcer un projet collectif, bien, on doit s'ajuster aux différents contextes. Puis on termine nos recommandations là-dessus, c'est en fonction des contextes locaux et régionaux, de façon à faire en sorte que les projets collectifs contribuent à inventer des paysages singuliers qui s'originalisent par rapport au modèle unique. C'est-à-dire, le contraire de ça, ça serait de mettre une politique de l'eau et que chaque bassin versant se fasse un projet de 1 % de paysage, par exemple. Là, on aurait plus de chance d'avoir un modèle unique.

1710

Ce qu'on dit plutôt, c'est qu'il faut avoir des projets qui s'ancrent dans les contextes locaux, qui vont être à l'écoute de ce que sont le local, le régional et le national pour chacune des rivières. Bon, pour ça, ça peut passer évidemment par un zonage bleu et que, pour chacun des projets par la suite, il y a un débat public qui se tient pour chacune des rivières.

1715 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Le zonage bleu, c'est un terme qui est en train d'émerger depuis quelques semaines. Vous avez évoqué le concept de paysage, évidemment qui est une valeur collective, quelque chose de nature collective. Or, évidemment, un des problèmes que les gens nous ont beaucoup soulevé, c'est le fait que l'eau ou le cours d'eau est de nature publique mais la rive est privée. Et ça, vous avez une note en bas de page dans votre texte là-dessus.

Est-ce qu'une dimension paysagère nous obligerait, par exemple, à revérifier cette appropriation privatisée des rives et à essayer de penser des accès publics aux cours d'eau ou, en tout cas, rendre aux gens le paysage. Moi, je demeure sur une rivière qui est la rivière du Nord mais, effectivement, toutes les rives sont tellement privées, qu'il n'y a plus personne qui sait encore que la rivière existe.

1730 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Merci de souligner cette partie de problématique parce qu'on l'a mentionné mais on ne l'a pas fait ressortir assez. Il n'est pas dans la présentation, le problème d'accessibilité. Et ça, je pense que le grand paradoxe, c'est qu'on ait mis beaucoup d'argent pour assainir l'eau, dans le but entre autres de rendre des usages mais que, par ailleurs, le droit est allé dans l'autre sens, c'est-à-dire qu'on a restreint les accès. Comme j'ai lu dans le livre d'André Noël, même le droit de portage est maintenant restreint.

Donc, il y a une perte, évidemment, il y a une perte d'accès. Et je pense que s'il y a un projet de paysage pour l'ensemble des rivières qui serait commun, ça serait au moins de regagner les accès. Et ça, on s'en est aperçu même pour le fleuve cet été, lorsqu'on a tenu notre université d'été à Métis, le problème, c'est que les gens voulaient voir le fleuve mais il y a très peu d'accès publics. Même le phare à la pointe, entre le coin de Métis-sur-Mer et le coin des Jardins-de-Métis, il y a une pointe d'un phare, on a l'impression qu'on peut aller, puis finalement il y a une clôture qui nous bloque l'accès.

Donc, c'est à peu près comme ça pour tout le fleuve Saint-Laurent, et les étudiants, en fin de compte, on faisait la première recommandation: mettre une stratégie de l'avant pour regagner les accès au fleuve.

1750 **M. PHILIPPE POULLAOUÉC-GONIDEC :**

En fait, on découvre de plus en plus les rivières par l'eau et donc, c'est une découverte en mouvement, alors qu'auparavant, effectivement, il y avait une découverte par les berges qui était une découverte par la fixité des choses. Le regard était fixe. On allait sur un promontoire, on avait donc un regard sur le cours d'eau, la rivière. Et, de plus en plus, effectivement, on n'a plus cette possibilité collective et publique. Donc, on découvre la rivière par les sports et ce n'est pas nécessairement en fin de compte la meilleure façon de découvrir une rivière.

1760 Même, si, effectivement, on le dit dans le mémoire qu'on pourrait avoir une forme de
valeur paysagère proche du sublime lorsqu'on est dans une pratique sportive extrême, je pense,
effectivement, que la découverte d'une simple beauté est-elle plus dure à avoir, parce qu'on n'a
pas donc accès à une berge.

1765 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

 Ô temps suspends ton vol et etc., etc., c'est ce que vous voulez dire. J'ai deux
questions parce que je crois les avoir posées aussi à madame la représentante de l'Association
du canot-kayak. À Sainte-Genève-de-Batiscan, par exemple, les gens qui sont venus devant
nous à Trois-Rivières semblaient ne pas vouloir que d'autres qu'eux-mêmes décident du
1770 caractère patrimonial et du développement de leur rivière.

 Tout à l'heure, vous avez aussi évoqué ce qui avait été présenté par madame de
Corwin, je crois, qu'il peut y avoir un organisme national aussi qui doit avoir l'attention et pouvoir
prendre des décisions sur le caractère patrimonial d'un cours d'eau, alors qu'il y a quand même
1775 un sentiment d'appartenance et je dirais presque de propriété sur ce droit-là, dans les régions,
qui est très très fort.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

1780 C'est un très grand problème et c'est un des problèmes auxquels s'est heurté le
processus de classification de rivières. Donc, le processus de classification de rivières qui a été
envoyé avec les CRD, c'est-à-dire qu'on a mis les CRD et puis, bon, ça ne fait pas l'affaire du
niveau local, puis ça ne fait pas l'affaire du niveau national et on s'est aperçu que... il n'y a pas
de réponse, en fait, à cette question-là, tant qu'on n'aura pas essayé ou qu'on n'aura pas pris
1785 conscience que pour chacune des rivières, il y aura à faire une espèce de calibrage.

 Mais, effectivement, les gens de Sainte-Genève-de-Batiscan, les gens riverains du
parc ont leur mot à dire et, là, c'est très difficile de faire la part des choses et d'arriver et dire:
«Non, finalement, c'est la Fédération de canot-camping qui a droit de parole après vous.»

1790 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

 Ou un organisme dit national.

1795 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

 C'est très difficile. Par contre, ces organismes-là représentent aussi l'ensemble de la
société québécoise ou des parties de l'ensemble de la société québécoise. Et, dans ce sens-là,
moi, j'ai un mot à dire d'une certaine façon sur la rivière Batiscan parce que je suis allé, parce
1800 que je l'apprécie, parce que j'y vais de temps en temps. Puis savoir qu'il va y avoir une centrale
qui va noyer des sites où j'allais pêcher le doré, par exemple, même si c'est un peu plus bas --

donc il me semble qu'il devrait y avoir un organisme national qui me garantisse quand même que j'ai une voix quelque part. Mais ça ne doit pas non plus aller à l'encontre du désir local.

1805 Et puis l'idée qu'on avance, la question de subsidiarité, qui est un terme assez technique, qui est du jargon, mais en fin de compte c'est de donner la responsabilité au premier niveau qui est capable de l'assumer et qui est le plus proche de l'individu. Ça veut dire souvent le niveau local, mais lorsqu'on est devant une rivière qui est très utilisée, qui a un potentiel pour attirer des touristes internationaux, etc., là, on est peut-être devant une rivière qui présente un enjeu pour l'ensemble de la collectivité québécoise.

1810 Je pense aux rivières de la Côte-Nord qui vont faire l'objet des dérivations, la rivière Portneuf et, donc, il y a une gorge qui n'a jamais été fréquentée en canot, qui a toute une légende autour de ça, Louis-Gilles Francoeur l'a fait connaître il y a deux ans maintenant avec deux reportages.

1815 Cette rivière-là a pris une importance au niveau régional parce qu'un promoteur de tourisme aventure a commencé à amener des gens, à la fréquenter. Donc, elle n'est plus d'importance locale, elle a maintenant une importance au niveau régional. Elle suscite de l'emploi, si on peut dire. Et dans ce sens-là, ce n'est pas juste non plus les canoteurs de l'extérieur qui vont imposer leurs vues. Maintenant, ils ont, d'une certaine façon, un échelon régional avec qui parler. Donc, on voit que ce n'est pas fixe.

1820 Si on avait fait un processus de classification de rivière il y a 15 ans sur la rivière Portneuf ou Sault-aux-Cochons, on aurait eu d'autre chose complètement qu'aujourd'hui, maintenant qu'au niveau régional elle commence à avoir une importance. Au niveau local, elle en a toujours eu une, et au niveau national, aussi elle commence à avoir une importance. Donc, en fonction du temps, on voit que l'intérêt pour une certaine rivière se reconfigure.

1830 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1835 Peut-être une petite question au niveau bassement matériel. J'aimerais savoir de votre part si vous avez connaissance de certaines études que vous connaissez ou des études qui ont été faites ici même ou ailleurs sur, je dirais, la valeur - je vous ramène à des choses vraiment bassement matérielles - sur les valeurs immobilières lorsqu'il y a un beau paysage, lorsqu'une rivière n'a pas été affectée par un barrage ou qu'il n'y a pas eu de pollution d'un cours d'eau. Les gens nous ont dit souvent: «Bien, écoutez, on se rend compte que notre lac est en train d'être eutrophisé et on se rend compte en même temps que nous perdons la valeur de nos propriétés.» Alors, ça, est-ce qu'en fonction de la qualité du paysage, il y a des études, on peut s'appuyer sur des faits quelque part?

M. PHILIPPE POULLAOUÉ-GONIDEC :

1845 Il y a eu très peu de recherche dans ce domaine-là. Bon, il y a effectivement de la recherche sur la valeur immobilière par rapport à la localisation et les point de vue qu'offre donc

1850

un logement ou une maison sur un lac ou sur un cours d'eau, mais il y a eu très peu de recherche sur la portée économique du paysage. Les seules études que j'ai en mémoire, ce sont les études menées par Hydro-Québec sur la monétisation où, effectivement, il y a eu un travail de fait sur la valeur effectivement des lits de cours d'eau lorsqu'ils ont donc en loyer certaines parties de rivière. Mais il n'y a pas eu grand-chose depuis.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

1855

Il y a en fait tout le courant de la monétisation, c'est-à-dire de mettre un prix aux «amenities», qui est un anglicisme, du paysage, qui est un courant britannique. Du côté britannique, il y a eu quand même pas mal d'études. C'est un courant, par contre, qui n'a pas nécessairement été suivi ailleurs. Mais par Hydro-Québec ici, et entre autres sur ce que Philippe dit mais également dans le cas de l'éolienne, il y a eu une étude pour essayer de monétiser les externalités de la filière éolienne, qui sont des externalités visuelles essentiellement.

1860

Donc, ils ont essayé de mettre un prix en fin de compte aux vues obstruées éventuellement mais c'était vraiment un préambule d'une étude qui aurait dû être menée et qui n'a pas été poursuivie parce que Hydro-Québec, en fait, est un peu à la remorque dans le cas de l'éolien. C'est un promoteur privé qui a construit le parc à Cap-Chat et à Matane. Donc, du côté des études par Hydro-Québec pour ce qui est de la monétisation des paysages, ça n'a pas été plus loin. Mais du côté britannique, comme je vous dis, il y a quand même une école de pensée même qu'on peut dire, de la monétisation des paysages.

1865

1870

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Je vous poserais maintenant la question du rôle relatif des classifications des sites protégés ou classés, comme la notion de parc naturel, de réserve de la biosphère ou d'autres classes d'aires protégées de cette façon-là.

1875

Par exemple, dans l'exemple que vous donnez de la rivière Batiscan, on sait qu'un des copromoteurs, ce sont les administrateurs du parc de la rivière Batiscan et, avec les redevances ou les royautés du barrage, ils souhaitent aménager de façon plus permanente et avec plus d'initiative le parc et son territoire avoisinant. Ce qui, de l'extérieur, peut paraître aller à l'encontre même de l'idée même d'un parc naturel.

1880

La côte des Éboulements, la décision a été prise, pourrait-on dire, selon le principe de subsidiarité par les maires locaux qui étaient d'accord, tout ça. Mais d'autres disaient: «C'est une réserve de la biosphère et le paysage de Charlevoix n'appartient pas aux Charlevoisiens.»

1885

Alors, comment réconcilier ces choses-là? Puis qu'est-ce que vient ajouter, par exemple, dans le parc le concept de parc naturel pour la rivière Batiscan, puis qu'est-ce que vient ajouter le concept de réserve de la biosphère pour Charlevoix, si on se rend compte que, finalement, les décisions penchent du côté des promoteurs économiques.

1890

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Oui, mais la question? Mais sous forme de question, il y a un point d'interrogation à la fin.

1895

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Sur le rôle des classes...

1900

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Oui, des classements.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1905

... critères pour les espaces protégés. Comment ça peut aider à garder ou à protéger des paysages?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

1910

Puis, effectivement, c'est un problème dans le cas des rivières parce que même les rivières dans ce qu'on appelle les réserves fauniques ne sont pas protégées du tout ou à peu près. Le problème avec les statuts particuliers, par exemple, si on faisait une classification comme il avait été question au début, c'est-à-dire, une classification à trois classes: les rivières à développer; les rivières à protéger; les rivières d'usages mixtes. C'était les trois classes dont il était question. Il a sûrement été question d'autre chose mais à une certaine époque, il était question de ces trois classes-là. Le problème, c'est qu'on fait peut-être 10 % qui vont être complètement protégées, puis admettons qu'on est vraiment capable de les protéger, bien ça fait quand même juste 10 %. On doit régler maintenant les problèmes pour les 90 autres %.

1915

1920

Donc, les statuts particuliers, c'est un peu le problème que ça amène, pour nous, de notre point de vue de chercheur, c'est qu'on règle un problème mais en même temps, d'une certaine façon, même pour ce 10 % là qu'on irait protéger, par exemple, bien, on ferme aussi à toute évolution, d'une certaine façon. Bon, ça, de notre point de vue de chercheur à la Chaire, c'est un peu un problème. Même si on réussissait à le protéger, on ferme, par exemple, peut-être pour toujours à toute évolution. Et on n'a pas réglé pour les 90 %.

1925

1930

Donc, le problème des statuts particuliers, c'est que de notre point de vue, ça ne règle pas vraiment le problème. Ce qu'il faut faire, c'est donner un statut particulier à toutes les rivières, de façon à ce qu'elles soient vraiment objet collectif, de façon à ce qu'il y ait un débat public à chaque fois, de façon à ce que tous les citoyens puissent se prononcer. C'est un peu ça. Le seul statut particulier que devraient avoir les rivières, c'est un statut unique, puis c'est ce statut qui serait un genre de bien culturel, si on peut dire.

1935 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Sans égard à son potentiel. Parce que vous mentionniez l'exemple des rivières de la Côte-Nord, de la rivière Sault-aux-Cochons et l'autre...

1940 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

La Portneuf.

1945 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

La Portneuf. Et, bon, c'est des rivières qui ont connu, semble-t-il, un certain intérêt dû à des activités écotouristiques. Il y a d'autres rivières sur la Côte-Nord qui ne sont pas connues du tout, et qui sont des rivières blanches, c'est-à-dire des rivières sauvages, et certains pays nordiques protègent leurs rivières blanches qui, au départ, ne doivent pas être touchées parce que ce sont des rivières blanches. Alors que ce que je comprenais de votre approche, c'est que la reconnaissance du caractère patrimonial dépend un peu de l'usage qui est fait ou de l'intérêt plus national ou international d'une rivière.

1950 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

1955 Oui, en partie. Par contre, une rivière qui n'aurait pas d'intérêt international ou national ou de volonté de développement, ça ne veut pas dire qu'elle n'a pas d'intérêt et qu'on ne doit pas la protéger.

1960 Une rivière, moi, je pense à, bon, une petite rivière, la rivière Mitis, une rivière multiusages, elle a un intérêt. C'est une rivière à saumon, un habitat à saumon qui a été recréé parce que le saumon ne montait pas la chute mais, maintenant, depuis les barrages, bon, on a créé quelque chose. Ce n'était pas une rivière à saumon sur l'ensemble de son parcours. Maintenant, cette rivière-là a un intérêt au niveau local surtout. Même au niveau régional, elle n'a pas autant d'intérêt, mais au niveau local, elle a un très gros intérêt. Et elle mériterait d'être protégée. Il mériterait d'avoir un débat public dès qu'il va y avoir un projet de développement autour de cette rivière-là.

1965 Et ce n'est pas parce que la rivière Ashuapmushuan n'est pas touchée, qu'elle devrait -- bon, oui, elle devrait être protégée évidemment, mais ce n'est pas parce que certaines rivières n'ont pas été touchées qu'on doit s'occuper d'elles uniquement. On doit s'occuper aussi des rivières qui ont une importance que locale, en fin de compte, mais une très grande importance, comme on le dit dans le texte, au niveau identitaire et social et culturel pour les communautés qui vivent aux abords.

1975 Je donnais l'exemple de la rivière Gentilly qui est vraiment un des très, très beaux exemples de prise en charge des rivières au Québec, qui ressemble à la rivière Nicolet. Je crois

1980

que vous avez eu l'occasion d'avoir un mémoire déposé par la Corporation de gestion des rivières des Bois-Francis, je pense, CGBF, quelque chose comme ça. Bon, c'est un exemple qui ressemble un peu à la rivière Nicolet, la rivière Gentilly. C'est une toute petite rivière qui a une importance uniquement locale. Même les gens de Trois-Rivières ne la fréquentent pas forcément. C'est pour deux, trois municipalités, mais elle a une valeur d'emblème.

1985

Moi, quand je suis allé évaluer pour les recherches, les aménagements qui ont eu lieu là-bas, on me parlait de la chute à Thibodeau, on en parle dans les documents. La chute à Thibodeau est très importante. Puis quand je suis arrivé sur le site, j'ai été surpris de voir que la chute à Thibodeau était haute comme ça. Donc, pour tout le discours qu'on avait autour de la chute à Thibodeau, en fin de compte, qui a une réelle importance, en fonction de sa hauteur, on ne la classerait pas, même en fonction de son débit, en fonction de ses caractéristiques géologiques, il n'y a rien d'intéressant.

1990

Par contre, au niveau culturel, il y a vraiment quelque chose d'intéressant. Il y a une légende autour de la chute à Thibodeau. Il y a un ermite qui a vécu autour de la chute à Thibodeau. Mais cette légende-là a une importance uniquement pour les deux ou trois villages autour, mais une très grande importance.

1995

Parce qu'en refaisant le Parc régional de la rivière Gentilly, on a redonné l'occasion aux gens de Sainte-Marie-de-Blanford et de la Municipalité maintenant qui est Bécancour, une partie de la Municipalité de Bécancour, on leur a redonné l'occasion de fréquenter la rivière et de se fréquenter par des chemins qui n'étaient plus connus, par des chemins qui étaient connus par les parents, par les grands-parents, mais on a donc redonné une pratique traditionnelle aux gens. Et ça, ça mérite d'être protégé.

2000

Au même titre que la rivière Moisie, par exemple. On parle des rivières à saumon qui rapportent 1 000 \$ par saumon dans l'économie locale. Bien, oui, ça mérite d'être protégé. Mais également les toutes petites rivières, les petites rivières d'ordre 3 et 4, etc., mais qui ont beaucoup de caractéristiques culturelles et sociales.

2005

M. PHILIPPE POULLAQUE-GONIDEC :

2010

Par contre, tout n'est pas paysage. On ne cherche pas effectivement, par le propos de François, à dire effectivement, parce que donc il y a un intérêt collectif sur toutes les rivières, qu'il y a nécessairement en fin de compte tout paysage. Au contraire. L'idée, c'est de dire qu'il y a donc des valeurs qui fluctuent dans le temps et que le paysage est là pour s'inventer, se réinventer.

2015

LE PRÉSIDENT :

Alors, si vous permettez, messieurs, on va arrêter là. Merci beaucoup de votre contribution. Ça me rappelle le fameux dossier de la 6e Ligne. Hydro-Québec avait fait des études et il nous est arrivé une opinion d'un petit professionnel du ministère des Transports, qui

2020

2025

2030

2035

2040

2045

2050

2055

2060

2065

disait que là où la ligne passerait, ça avait une valeur paysagère extraordinaire. Et le remous que cette opinion-là a eu dans l'audience, ça a été absolument prodigieux. Parce que ça contredisait toutes les études d'Hydro-Québec et lui avait une autre classification, et ça a créé un émoi. Et c'est un des éléments qui a fait que -- la ligne de Lotbinière, elle passe évidemment en dessous du fleuve et non pas dans le fleuve, mais l'élément de la discussion sur le paysage a été extraordinairement important.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

On considère souvent que c'est un peu l'élément déclencheur, la prise de conscience du paysage au Québec. Un des éléments déclencheurs.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Oui, certainement.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, messieurs.

Le GRIP. Bonsoir, messieurs!

M. JEAN-FRANÇOIS PARENT :

Je suis Jean-François Parent. Je suis bachelier ès arts en géographie et journaliste actuellement. Je représente le Groupe de recherche d'intérêt public de l'UQAM, le GRIP-Québec à l'UQAM. Il y a deux autres chapitres à Montréal et au Québec, à toutes fins pratiques: un à McGill et un à Concordia. Le GRIP, c'est un groupe étudiant qui est financé par les cotisations étudiantes, qui fait de la recherche-action, si on peut dire, donc, c'est de mettre le savoir étudiant au service de la communauté par l'intermédiaire de projets de recherche, de stages en recherche en milieu de travail sur les questions environnementales et sociales.

Je suis accompagné de mademoiselle Priscilla Gareau du département des sciences de l'environnement de l'UQAM, que je tiens d'ailleurs à remercier pour la rédaction du mémoire, étant donné qu'elle m'a donné un savant coup de main au niveau de la recherche.

Mme PRISCILLA GAREAU :

Moi, je suis ici pour la section des questions, pour certaines précisions. Je ne ferai pas la présentation.

M. JEAN-FRANÇOIS PARENT :

Or, donc, notre mémoire qui est assez volumineux, ou enfin peut-être moins que certaines personnes l'auraient souhaité, prend une approche -- on fait un bref survol de la question au Québec de la gestion sectorielle au Québec comme étant cause de dégradation de l'eau et des conflits d'usage.

J'ai une prémisse ce soir. C'est que la démonstration a été faite maintes et maintes fois, ça fait 30 ans qu'il y a des scientifiques, des économistes, toutes sortes de personnes qui se penchent là-dessus, donc je n'y reviendrai pas tellement. Je veux mettre l'emphase sur deux points principaux du mémoire, à savoir qu'on veut, nous, arguer pour une gestion intégrée, dans un premier temps, mais surtout pour la participation publique dans les processus de planification, de mise en oeuvre et de suivi de gestion des ressources hydriques.

Donc, à partir de là, je vais commencer brièvement avec l'argumentaire sur la gestion intégrée. Alors, qu'est-ce que c'est que la gestion intégrée? Tout simplement, c'est l'intégration des dimensions environnementale, sociale, économique inhérentes aux activités humaines. On note aussi l'importance du compromis pour chaque acteur utilisateur dans les phases de négociation, de concertation, tant au niveau de la planification de la mise en oeuvre que du suivi. Évidemment, équilibrer toutes les variables en jeu, les variables économique, social, environnemental, etc.

Dans un deuxième temps aussi, on préconise une approche écosystémique à la gestion des ressources en eau. Ça implique tout simplement que tous les éléments d'un écosystème sont interdépendants, qu'une approche écosystémique se veut souple et adaptable. Monsieur Tremblay, tout à l'heure, mentionnait un genre de gestion «à la carte». C'est un peu ce qu'on fait ici aussi, dans la mesure où la participation publique va faire ressortir des éléments de préoccupations locales dans chaque contexte.

On implique aussi une planification d'action à partir d'une vision à long terme. Une échelle spatiale adaptée au contexte aussi. On ne fait pas une grosse démonstration du bassin versant parce qu'il y en a d'autres qui s'en sont occupés, mais c'est évidemment une préoccupation pour nous, où on pense que l'unité de gestion par bassin versant est adéquate.

Et, finalement, c'est l'anticipation, la prévention plutôt que la réaction, correction.

Ce qu'est une ressource, ça va nous amener à la participation publique. Donc, l'utilité de l'environnement, ça change en fonction des technologies, de la disponibilité des ressources. C'est défini culturellement, une ressource, et ça change en fonction des usages, ça change en fonction des besoins et puis une ressource finalement n'est pas. Elle devient. Alors, à partir de là, si on accepte que c'est culturellement défini, bien, c'est impératif de faire place à la collectivité dans la planification des usages.

2110 Donc, c'est là qu'on commence. Pour une petite note peut-être pour la participation
publique dans planification, mise en oeuvre, suivi de la gestion, on entend souvent, j'ai encore
en mémoire justement ce week-end, enfin j'entendais Richard Desjardins qui parlait de son film
et de la réception qu'il avait eue au gouvernement, et qu'il s'était fait traiter de marxiste-léniniste
attardé par Jacques Brassard, ou j'ai encore en mémoire aussi Guy Chevrete qui ironisait sur la
2115 participation des citoyens de Val Saint-François par rapport au plan d'Hydro-Québec, les traitant
de... enfin, bref, je vais vous sauter les adjectifs.

Mais, ce que je veux amener ici, c'est que dans la population, il y a différentes façons
pour les gens de réagir à des projets de gestion. Il y a différentes façons que les gens ont. Ils
peuvent assumer les coûts, ils peuvent vouloir partager ces coûts-là. Ils peuvent vouloir modifier
2120 l'événement, ils peuvent vouloir le prévenir. Ils peuvent vouloir changer d'utilisation. Ils peuvent
vouloir déménager.

Donc, il n'y a pas que des militants barbus qui s'intéressent à ces questions-là et qui
vont vouloir faire preuve d'une vocabilité par rapport à ces questions-là. C'est des gens de toutes
2125 les couches de la population. C'est des experts, des scientifiques, des techniciens, des
citoyens, des contribuables, des agriculteurs, des infirmières, etc. etc.

Et ça, d'ailleurs, on se penche là-dessus dans les départements universitaires depuis
nombre d'années. Moi-même, j'ai participé à quelques projets de recherche sur la gestion
2130 autochtone des ressources avec les Inuit ou tout simplement la perception que les gens avaient
des problèmes environnementaux dans des bassins versants - je suis géographe, alors ça
rentrait dans ce cadre-là - et il y a maints autres exemples. Alors, c'est juste une parenthèse
que je voulais faire là-dessus.

Et d'autant plus que le savoir local, puis les connaissances informelles, bien, c'est des
connaissances empiriques. Les gens ont vécu là longtemps. Les gens ont une expérience
pratique, directe, de visu des phénomènes. Donc, ce n'est pas parce qu'on a de la difficulté à
exprimer l'apport en ammoniac, ou en nitrates, ou etc. d'un champ où il y a un surépandage,
ou des choses comme ça, qu'on ne peut pas participer, qu'on n'a pas l'éloquence pour le faire.
2140 Il y a des appréciations qualitatives aussi qui sont très importantes.

On parlait tout à l'heure de la gestion locale, etc. Il y a un souci d'équité
intergénérationnelle évidemment qui, bon, on parle du mot fourre-tout «développement
durable». Bien, c'est un des axes de ça. Mais au-delà du développement durable aussi, il y a
2145 la gestion intégrée, puis il y a l'approche écosystémique où il faut vraiment avoir la vision à long
terme. Souci de solution pratique, bon. Évidemment, on est capable d'apprécier comme
population si des moyens d'anticipation ou de prévention ou d'atténuation d'impact sont trop
coûteux, pas assez coûteux, si c'est faisable, réalisable, etc. On peut donner un avis là-
dessus. Et au niveau de l'interprétation des données aussi, ce qui rejoint un peu les autres
2150 points.

Donc, toujours la prémisse dimension environnementale, sociale et économique. Et pour qu'une participation publique soit efficace, bien, on parle d'équité et de compétence dans la participation. Notamment qui devrait participer, quel rôle jouer, quelle méthode de participation. Pour ça, il y a des prémisses qu'il faut établir, il y a des modes, il y a des méthodes qu'on doit mettre en oeuvre. Notamment, l'accès à la connaissance, l'accès à l'information. Ensuite, la définition des objectifs de cette participation-là. C'est important dans la mesure où si on ne sait pas trop où on s'en va, est-ce qu'on va débattre des causes, des effets des problèmes environnementaux, de quoi on va ressortir? Est-ce qu'on va avoir une implication dans la décision? Est-ce qu'on va seulement faire une consultation, etc.? L'identification des contraintes à la participation, évidemment. La sélection des participants et un processus de suivi.

On argue à travers le mémoire que l'information, son accès et son utilisation, c'est une des matrices de la participation publique. C'est très important pour pouvoir participer équitablement puis de façon compétente à la participation publique.

Évidemment, il y a des contraintes. Notamment, ce qui se passe présentement, de façon générale au Québec, c'est la participation en aval de la décision. Un projet est développé, à toutes fins pratiques mis en oeuvre et on demande aux citoyens ce qu'ils en pensent. On fait des consultations publiques.

Il ressort beaucoup de plusieurs études qui sont citées dans le mémoire que les gens ont souvent l'impression d'avoir peu de pouvoir sur le processus décisionnel dans ces cas-là, entre autres parce qu'ils ont l'impression d'être des faire-valoir. Il y a aussi un langage réglementaire, technique, économique, qui «discarte» - je m'excuse de l'anglicisme - qui pose des inhibitions à la participation parce que justement les gens n'auront peut-être pas l'éloquence technique, scientifique, économique ou réglementaire, législative pour participer.

Il y a des dynamiques institutionnelles aussi. Il y a des conflits. Parce que souvent, sur une question donnée, le point central du débat va devenir le conflit, puis toute l'argumentation est développée autour de ça. Par exemple -- enfin, je ne donnerai pas d'exemple concret parce que ça va me prendre trop de temps, mais on peut penser à des situations de gestion de ressource entre des citoyens et des bûcherons, par exemple, qui vont s'affronter. L'incertitude aussi, ça se ramène à l'information, à la connaissance. La science, on revient au langage réglementaire technique. Puis la difficulté à différencier les causes des effets, on voit là-dedans la trame de l'information incomplète ou inexistante ou inaccessible.

Donc, évidemment, à partir de là, il y a la mise en oeuvre de la participation. Alors, les objectifs doivent être clairs et légitimes: qui, quel rôle, quelle méthode. On parle encore de participation, de processus «à la carte», parce que ce qui ressort beaucoup de toutes les expériences de participation publique, c'est que c'est très contextuel.

Donc, je ne voudrais pas développer sur l'idée de classification des rivières ou de politique nationale qui serait trop précise parce que justement, chaque communauté, chaque

région ou chaque bassin versant - comme on l'entendait, il y a des bassins qui sont plus agricoles, d'autres récréo-touristiques, etc., etc., - ont des besoins divers, ont des besoins contextuels.

2200 L'emphase sur l'interaction entre les utilisateurs et les décideurs, c'est très important aussi parce qu'on doit avoir l'impression comme participant que notre argumentaire va se rendre jusqu'au décideur et qu'on pourra en débattre avec lui, à toutes fins pratiques. Ou à tout le moins, quelqu'un qui sera mandaté par lui.

2205 Intégration de porte-parole qualifié et représentatif. Ça, c'est toujours important aussi.

Assurer l'indépendance des participants, la convergence des intérêts par la négociation et le compromis. Que ce soit dans une situation de conflit ou dans une situation de planification, ce qu'on veut faire, puis ce qu'on entend par compromis, c'est de mettre les intérêts divergents ensemble et de les faire converger finalement pour le bénéfice de ce qu'on appelle le bien collectif.

2210 Puis on préconise aussi une mobilisation des acteurs par l'échange d'information, la consultation, la concertation, la négociation. Petite note disant que chaque processus, c'est contextuel.

2215 La participation, évidemment, nous, on la voit à tous les niveaux du processus de gestion. Alors, en amont, dans la planification finalement. Alors, le public est appelé à identifier les enjeux de la planification, servira aussi plutôt en fait à faire l'anticipation des conflits d'usage. On aura l'occasion aussi d'avoir les intérêts divergents qui seront exprimés. On aura de l'information sur les conséquences imprévisibles de la planification.

2220 Une étude d'impact environnementale, on appelle ça la planification du regret minimum. C'est très important parce qu'on aura toutes sortes de préoccupations, de contraintes, d'attente aussi par rapport à une gestion, à un développement. Puis aussi, ça permet la prévoyance et la vision, simplement de l'élargir à tout le moins parce que justement les gens auront nécessairement, en admettant qu'il y ait plusieurs personnes qui participent, auront une façon de voir les choses qu'on n'aura peut-être pas prise en compte. Si c'est les exportateurs de bois de sciage, par exemple, qui ont un intérêt particulier ou tout simplement le club des pêcheurs à la mouche ou les pourvoyeurs ou, enfin, bref. Alors, à ce niveau-là, en planification, c'est très important.

2225 Pendant la mise en oeuvre et tout ça, on l'a vu tout à l'heure en parlant de la mise en oeuvre, puis en aval aussi, le suivi, pour assurer le suivi. Là, c'est d'autant plus important parce que ce dont on s'aperçoit souvent, c'est qu'on va essayer d'évaluer l'efficacité de la participation publique mais c'est à peu près juste ça. C'est important de l'évaluer dans l'atténuation des impacts environnementaux qu'il y aurait eu suite à une gestion. Dans le développement d'une stratégie bénéfique pour le bien collectif, puis dans la prise de décision en

2240

tant que telle, quel impact, de quelle façon est-ce qu'on pourrait l'améliorer. C'est un processus dynamique.

2245

On doit évaluer le respect des objectifs de développement de gestion, le suivi de l'application des décisions, mesurer les procédures d'atteinte des objectifs et les objectifs carrément, tout simplement, de la participation. Alors, c'est des axes qu'on...

LE PRÉSIDENT :

2250

Pourriez-vous arriver à vos conclusions parce qu'on est assez familier avec ce genre de considérations. Si vous pouviez nous le focaliser sur ce que vous attendez d'une éventuelle politique de l'eau appliquée à ça, par rapport à ce que vous désirez.

M. JEAN-FRANÇOIS PARENT :

2255

Alors, nos recommandations sont là. Une mise en oeuvre de la gestion intégrée; une perspective écosociosystémique dans la gestion; le développement d'unités de gestion axées sur le milieu naturel; la mise en oeuvre des expériences locales de façon globale, encore avec le processus «à la carte» en tête.

2260

Il y a eu plusieurs recommandations qui ont été faites depuis les années 80, même les années 70 sur la gestion par bassin versant, sur la gestion intégrée. Ça serait bon que ce soit mis en oeuvre. Puis intervenir dans le milieu naturel selon les composantes environnement, culture, économie.

2265

Puis pour terminer, au niveau de la participation publique: implication dans la planification, la mise en oeuvre et le suivi des projets; l'accès à l'information; l'accès à l'expertise locale, citoyenne et utilisatrice dans la prise de décision; le suivi de la participation; l'évaluation des objectifs; financement permettant l'implication continue du public.

2270

Ça, c'est très important parce que nous, on parle d'information, d'accès à la connaissance, etc., etc., Ce que ça implique, c'est qu'il y a des infrastructures, des structures pour permettre ça. On a déjà en place des conseils régionaux de l'environnement, beaucoup de groupes écologistes qui bénéficient de subventions, beaucoup d'information qui est diffusée comme ça. On préconise un renforcement de ces infrastructures-là, si on peut dire.

2275

Support institutionnel et technique à la représentation publique.

2280

Et, finalement, et pas la moindre des recommandations, définir des méthodes de responsabilisation des acteurs dans la gestion des ressources hydriques. On parlait de patrimoine. Je reviens tout le temps à tout à l'heure, parce que ça me fait penser beaucoup à la démarche qu'on a faite mais on parle de patrimoine collectif. Les usagers sont responsables de leurs rivières et le public, de façon générale, veut conserver son patrimoine, fait face à plusieurs contraintes mais ça ne l'empêche pas d'être conscient de certains enjeux.

Par «responsabilisation», on entend, évidemment, une action. On entend, évidemment, un mode de représentation publique et un mode d'intervention dans le processus décisionnel. Et aussi, tant au niveau de la conservation que de la préservation des milieux hydriques ou aquatiques.

Alors, c'est l'essentiel de notre propos dans le mémoire.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, dans votre mémoire, vous semblez estimer - je peux m'être trompé - que le modèle mis en oeuvre par les ZIP, par exemple, est un modèle qui semble correspondre un peu à vos attentes. Ce n'est pas une consultation ponctuelle. On est, aujourd'hui, nous autres, dans une opération qui se tient à l'intérieur d'un an, qui a sa structure, qui a son processus.

Dans le cas de comités de ZIP ou de comité de rivière, voici des processus de participation continue qui ne sont pas encadrés dans le temps, vous semblez avoir une opinion assez favorable. Vous dites qu'il faut l'étudier. Je comprends ça qu'au plan universitaire, il faille étudier les expériences pour les décoder, mais votre sentiment ou votre perception que vous avez?

Mme PRISCILLA GAREAU :

Oui, c'est ça. Finalement, dans le cadre de la gestion de l'eau, c'est qu'on parle d'une gestion, disons, sectorielle, qu'on peut le voir au niveau institutionnel où tout est séparé, comme c'est souvent revenu dans les autres mémoires aussi, l'eau est séparée entre six-sept ministères et, entre ministères, il n'y a pas de communication.

Donc, pour en arriver à une gestion intégrée, c'est-à-dire aussi pour en arriver à une intégration des acteurs locaux et de la population locale - les comités ZIP, c'est un exemple, il y a de plus en plus d'exemples comme ça de partenariat, je dirais, entre des organismes à but non lucratif ou des ONG et le gouvernement - donc, oui, c'est des solutions ou des moyens concrets qui sont en train de se réaliser mais ça, ces projets-là, même s'ils sont récents, puis je pense que c'est important de les analyser, mais aussi de voir qu'au niveau de la subsidiarité, comme on dit, puis d'intégration des acteurs locaux, c'est que, oui, c'est très important, mais que aussi il faut conserver le niveau national, je dirais. Il ne faut pas non plus tout jeter le bébé avec l'eau du bain comme on dirait. Oui, au niveau local, il faut intégrer les acteurs mais il faut aussi garder le niveau national.

Puis je dirais, moi, je fais mon mémoire sur les comités ZIP, et puis c'est qu'il est important, c'est qu'il y a une certaine participation de la population locale mais je n'amènerai pas toutes mes critiques face à ce processus-là, mais c'est qu'il y a différents types de participation publique et on peut intégrer beaucoup davantage en aval les acteurs et la population locale dans les procédures d'intégration des acteurs locaux.

2330

Il n'y a pas seulement la participation publique, il y a différents moyens qui sont développés à travers le monde pour intégrer les acteurs locaux. Donc, la participation publique n'est pas le seul moyen. Il y en a divers, puis c'est de regarder les différentes expériences qu'il y a à travers le monde, je dirais. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question?

LE PRÉSIDENT :

2335

Il y a de bons éléments de réponse, madame.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2340

Est-ce que la participation en amont, à l'égard de la participation en amont, est-ce que la formule de l'évaluation environnementale stratégique qui permet d'examiner les politiques, les plans, les programmes avant qu'un projet soit défini, en associant les dimensions environnementale, sociale, culturelle, politique, technologique, est-ce que ça, c'est une approche que vous croyez porteuse?

2345

Mme PRISCILLA GAREAU :

Par évaluation environnementale stratégique, vous avez dit?

2350

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, c'est un concept.

Mme PRISCILLA GAREAU :

2355

Je ne connais pas le terme. Ça dépend si ça intègre la population.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2360

Selon la formule développée par Environnement Canada, avec une équipe du docteur Barry Saddler, oui, effectivement, il y a une participation de la population. Mais il y a d'abord une évaluation par des experts.

Mme PRISCILLA GAREAU :

2365 C'est ça. Un des points du mémoire aussi portait sur le rôle de la science. Ici, la vulgarisation de la science, c'est très important et ce qu'on peut voir dans la plupart des participations du public, c'est souvent des experts qui viennent au micro.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2370 Oui, mais ma question ne porte pas là-dessus.

Mme PRISCILLA GAREAU :

2375 C'était sur l'outil.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2380 C'est ça que je vous demande. Parce que vous avez insisté beaucoup, monsieur, dans votre présentation, sur la participation en amont. Alors, dès qu'un projet est défini, déjà on n'est plus en amont parce qu'il y a un projet de développement qui est défini, il y a déjà une étude d'impact de faite, il y a déjà des plans qui ont été dessinés. L'amont est déjà loin. C'est pour ça que je vous demande qu'est-ce que ça veut dire. Environnement Canada et un groupe a dit: 2385 «Bien, avant d'arriver à un projet, il faut que l'évaluation se fasse avec participation de la population au moment de la politique ou au moment du plan général.»

M. JEAN-FRANÇOIS PARENT :

2390 Bien, c'est-à-dire que, bon, la réponse premièrement sur cette initiative-là spécifiquement, on ne la connaît pas parce qu'on ne s'est pas penché là-dessus pour l'instant parce qu'on a focaliser sur les GRIP, les RAP autour des Grands Lacs, les processus de gestion hydroélectrique aux États-Unis, etc., etc. Donc, à partir de là, spécifiquement cette initiative-là, il n'y a pas vraiment de réponse là-dessus qu'on peut apporter.

2395 Cependant, l'intégration, en fait de participation en amont, c'est sûr que c'est un bon pas, en me fiant à ce que vous venez de me décrire, dans la mesure où on parle d'équité et de compétence aussi dans la participation publique.

2400 Donc, mademoiselle Gareau mentionnait qu'il peut y avoir des problèmes avec l'expertise scientifique en tant que telle. On l'a vu dan le cas du nucléaire à Love Canal, par exemple, ou dans toutes sortes d'autres cas, enfin, sur les gestions de troupeaux de caribous dans le Grand Nord, qui est quelque chose sur laquelle j'ai travaillé, où les estimés étaient «off» - passez-moi l'expression - mais on parle de 75 %, 100 % des fois, à chaque année. Des choses comme ça.

2405

C'est jusqu'à ce qu'on arrive avec l'appréciation locale de reproduction des caribous, des aires de fourrages, de... pâture, voilà, pâture, c'est ça le mot, jusqu'à temps qu'on arrive avec l'appréciation locale des aires de pâturage des caribous et, bon, enfin, bref, là, on est arrivé à une estimation qui s'est avérée juste par la suite. Par rapport à des initiatives fédérales...

2410

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

La question que je vous poserais, si on veut rester assez proche de notre sujet, comment objectiver dans un processus de participation du public, comment objectiver des avis d'experts?

2415

M. JEAN-FRANÇOIS PARENT :

Ça, c'est intéressant parce que objectif, bon, on s'entend sur le besoin d'avoir une eau propre, on s'entend sur le besoin d'avoir une eau qui...

2420

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Non, je ne vous parle pas de fixer les objectifs. Je vous demande comment...

2425

M. JEAN-FRANÇOIS PARENT :

Objectivité, c'est cette question-là que je vais répondre. C'est bien celle-là à laquelle vous voulez que...

2430

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais c'est parce que vous avez parlé des avis des experts, des scientifiques. Dans un processus de participation du public, comment objectiver? C'est-à-dire, comment rattacher ou valider des opinions scientifiques qui soient crédibles pour des citoyens?

2435

M. JEAN-FRANÇOIS PARENT :

Pardonnez-moi, j'avais vraiment pas compris votre question. Comment valider. C'est en vulgarisant, en faisant un travail de vulgarisation, en faisant un travail de... ça ne l'objectivera pas spécifiquement mais ça va permettre un processus, ça va mettre en place une façon pour le public de se faire une idée. Le public aussi a la responsabilité de s'informer et d'acquérir la connaissance afin de pouvoir objectiver cette expertise-là. Ça, c'est clair.

2440

Mais, nous, ce qu'on dit dans le mémoire, c'est qu'il doit y avoir des efforts qui sont faits au niveau de la vulgarisation, une mécanique institutionnelle, un accès à cette information-là. Parce que ce n'est pas tout le monde qui est capable de comprendre la nitrification, l'eutrophisation, des choses comme ça. Cependant, on va être en mesure de le comprendre,

2445

2450

qu'on soit expert ou pas, s'il n'y a pas que des graphiques qui vont nous présenter une problématique.

2455

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Donc, dans cette perspective-là, moi, je répondrais par un processus interactif entre le public et la science.

2460

M. JEAN-FRANÇOIS PARENT :

Donc, la réponse, c'est la vulgarisation.

Exactement.

2465

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est ça.

2470

Mme PRISCILLA GAREAU :

Moi, je rajouterais aussi qu'on met beaucoup d'emphase dans notre société sur les experts. Les experts, c'est important, mais il ne faut pas oublier non plus le savoir local qui est aussi important, comme on peut le voir, parce que même si la science est là, si les gens ne la comprennent pas et puis c'est comme ils disent que non, ce n'est pas vrai, bien, elle n'a aucun poids.

2475

Donc, c'est comme disait Jean-François, une interaction entre les deux. Puis la vulgarisation aussi.

2480

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est pour ça qu'on dit que les citoyens sont les experts de leur milieu.

2485

Mme PRISCILLA GAREAU :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2490 Merci. Juste une chose. Vous avez deux fois une référence à Jourdain 94, mais elle n'est pas dans votre bibliographie. Alors je vous signale juste ça. Parce que ça m'avait intrigué, Jourdain 94, et je ne l'ai pas vu arriver dans la bibliographie. Si jamais vous la trouvez...

Mme PRISCILLA GAREAU :

2495 On l'a. On va vous l'envoyer.

LE PRÉSIDENT :

2500 Parce que comme c'est un domaine dans lequel j'interviens beaucoup et j'écris beaucoup, je vérifie toujours les références nouvelles. Merci.

Mme PRISCILLA GAREAU :

2505 On va vous envoyer ça.

LE PRÉSIDENT :

2510 Merci. Bonne chance.
 Alors, le Front commun pour une gestion écologique des déchets. Bonsoir, monsieur Karel!

M. KAREL MÉNARD :

2515 Bonsoir, monsieur le président, madame la commissaire, monsieur le commissaire! Je me présente. Mon nom est Karel Ménard, je suis directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

Mme MARIE-BERNARD PASQUIER :

2520 Je m'appelle Marie-Bernard Pasquier. Je travaille au Front commun avec Karel.

M. KAREL MÉNARD :

2525 Sommes-nous les derniers requérants à présenter, ce soir?

LE PRÉSIDENT :

 Oui.

M. KAREL MÉNARD :

2530

Donc, on va être bref. Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets est un organisme qui existe depuis 1991. On est un regroupement, une coalition de groupes régionaux qui travaillent, qui malheureusement ont des problèmes avec la gestion des déchets. Donc, on est impliqué dans plusieurs audiences du BAPE notamment. On a aussi

2535

élaboré plusieurs projets en région, des collectes de RDD avec des partenaires. On a travaillé beaucoup aussi au niveau des développements du réseau de ressourcerie dont on va voir éventuellement un aboutissement bientôt.

2540

Mais surtout et principalement, c'est en tant que coalition nationale, on fait part aux personnes intéressées, principalement aux gens du Ministère, des revendications des groupes locaux. Donc, ça peut prendre plusieurs formes, et puis les audiences, c'en est une forme.

2545

Avec l'audience qui nous intéresse, celle de la gestion de l'eau au Québec, lorsqu'on a décidé de rédiger le mémoire, on s'est posé la question de quelle façon on allait aborder le problème. Le problème ou la question. Parce que l'eau, comme vous avez pu le constater, on l'a constaté, c'est un domaine qui est extrêmement vaste. Ça touche à tout, il y a plusieurs ministères qui se partagent ou non des responsabilités qui concernent l'eau, et au niveau des déchets également.

2550

Donc, ce qu'on a voulu faire, c'était intentionnel, prendre un peu plus de recul que d'y aller tout de suite avec des recommandations. Parce que vous savez, on a eu des audiences génériques sur la gestion des déchets, on a fait part de plusieurs recommandation, mais au niveau de l'eau, comment avoir une approche «déchets versus eau».

2555

Donc, on s'est posé la question qui n'est pas bête mais, je pense, qui a été assez importante: qu'est-ce que c'est que l'eau. C'est quand même pertinent dans l'approche qu'on a eue.

2560

Ensuite, qu'est-ce que c'était qu'un déchet et pourquoi est-ce qu'on produit des déchets et de quelle façon on les a éliminés au cours des âges?

2565

On s'est rendu compte que l'eau a toujours servi - en fait, depuis les débuts où l'homme a commencé à mettre des déchets à sa porte - l'eau a servi à éliminer ces déchets. Donc, même les premières lois au Québec, si je ne m'abuse, ont été des lois qui obligeaient les gens à mettre leurs déchets à l'eau pour en disposer, pour les faire disparaître. Le territoire à l'époque était grand et il y avait relativement peu de population. On me fait remarquer qu'aussi, à l'époque, les déchets étaient peut-être moins dangereux, moins toxiques. C'était des déchets principalement biodégradables. Donc, on n'avait pas nécessairement les mécanismes pour faire des produits de synthèse à l'époque.

2570

L'eau, on la considère comme indispensable. Donc, tout le monde en a besoin, c'est évident, pour vivre, pour des raisons économiques, pour des raisons de transport. Elle est vraiment indispensable au développement de l'être humain et à sa survie. Ça, c'est un point.

2575 Le déchet n'est pas vraiment indispensable mais il est plutôt, on a dit, immuable. C'est-à-dire qu'on ne peut pas s'empêcher de produire un déchet depuis que l'homme est homme, ne serait-ce que les restants de sa nourriture au tout début jusqu'à aujourd'hui. On produit un déchet. Donc, c'est un fait. On aimerait bien qu'il n'y ait plus de déchets au Québec, on travaille fort là-dessus mais, malheureusement, c'est un constat. On essaie d'améliorer ce côté-
2580 là. Donc, le déchet, on va toujours en produire.

Au début, au Québec, dans nos recherches, on s'est aperçu qu'on produisait, chaque personne, environ 10 kilos par habitant de déchets au Québec. Et comme ce n'était pas des déchets de produits de synthèse ou chimiques, bien souvent c'était des déchets biodégradables,
2585 10 kilos. Aujourd'hui, les derniers chiffres sont sortis récemment, c'est 1.2 tonne, donc 1 200 kilos. Donc, la progression de la production de déchets a augmenté de façon phénoménale au cours de ce siècle et ça s'en va un peu vers une augmentation croissante toujours.

Donc, comment concilier ces deux réalités: donc, l'eau dont on a besoin pour toutes les
2590 raisons que tous les requérants, j'imagine, vous ont élaborées pendant de multiples présentations; et, le déchet qu'on ne peut pas s'empêcher de produire. De quelle façon les concilier?

En fait, c'est quand même relativement difficile à concilier parce que le déchet pollue.
2595 Dans les recommandations, certaines recommandations du mémoire, bon, on aurait pu en mettre beaucoup plus, c'est-à-dire sur des mesures de mitigation, au niveau des critères de perméabilité des membranes, au niveau du rejet des eaux de lixiviation, mais on n'a pas voulu embarquer là-dedans parce qu'on n'en aurait pas fini, puis ce n'est pas nécessairement le lieu, je pense, pour parler de critères aussi précis que ça. Il y a eu d'autres audiences, on en a parlé,
2600 où on en a tenu compte.

Mais ici, comment aborder ou concilier ces deux réalités, c'est-à-dire, une nécessaire et un mal qui n'est pas nécessaire mais qui est présent et qui le sera présent? C'est plutôt au niveau de la gestion du territoire.

2605 C'est-à-dire, le Front commun - j'ai oublié de le mentionner - on a quatre principes dont un qui est la régionalisation de la gestion des déchets mais, on peut dire, avec l'eau, c'est un peu la même chose. Il y avait un requérant tout à l'heure qui avait un peu la même approche, c'est-à-dire, il faut responsabiliser les gens ou donner la chance peut-être à des niveaux plus
2610 locaux de gérer cette ressource. Donc, on peut retrouver cette approche au niveau de la gestion de l'eau.

Au niveau de la gestion du territoire, c'est-à-dire - là, je vais passer la parole à ma collègue - mais avoir des mécanismes qui font en sorte que la gestion des déchets soit

2615 beaucoup mieux contrôlée versus la ressource eau pour éviter qu'il y ait des contaminations au niveau de l'eau. Donc, là-dessus, je vous passe madame Pasquier.

Mme MARIE-BERNARD PASQUIER :

2620 On s'est arrêté sur ce qu'on appelle les schémas d'aménagement qui sont imposés à toutes les MRC au Québec et si on regarde un schéma d'aménagement au Québec, on va réaliser qu'il n'y a pas de ce qu'on appelle des zonages. Il y a des zonages pour les eaux, vous en avez parlé, mais on n'a pas de zonage pour le déchets et les déchets - Karel ne s'est pas arrêté dessus - mais il y a tout ce qui touche au recyclage, au tri, il y a les sites
2625 d'enfouissement, il y a les déchets dangereux et donc, il y a des catégories différentes de dangers ou d'utilisation et de gestion de ces déchets mais qui rentrent dans une gestion totale du territoire.

Et on se dit que si on intègre au schéma d'aménagement un zonage déchets, on va
2630 enfin réaliser qu'ils existent, qu'ils sont immuables et on va peut-être mieux se responsabiliser par rapport à eux.

Si on zone des déchets, lorsqu'on va définir notre schéma d'aménagement, il va falloir qu'on se positionne sur la qualité de nos sols. Donc, il va falloir qu'on ait un certain nombre
2635 d'outils qui nous disent quels sont les sols les plus potentiellement intéressants à recevoir des sites d'enfouissement quand il s'agit d'une élimination finale mais, également, voir où sont les cours d'eau et surtout comprendre où sont les eaux souterraines, qu'est-ce qui se passe avec les nappes phréatiques, qu'est-ce qui se passe avec toutes ces eaux souterraines qui seront polluées coûte que coûte par un site d'enfouissement. Mais elles vont être polluées, je dirais,
2640 très longtemps après l'enfouissement. Et ça, c'est quelque chose qui est incontrôlable pour nous.

Mais si on fait quand même une meilleure étude et une meilleure planification à la base, on a quand même des chances de prévenir certains sujets de contamination. Et on se dit qu'il
2645 serait quand même très, très utile de travailler au niveau du schéma d'aménagement.

L'autre aspect qui est intéressant, c'est que tout d'un coup, tout le monde redevient responsable versus ses déchets. Parce qu'actuellement, c'est une société privée qui vous les ramasse, qui vous les amène quelque part et on se déresponsabilise, finalement. Que s'ils sont
2650 intégrés dans notre planification, on va réaliser que quand on devra travailler sur un réseau routier ou sur le développement d'un quartier résidentiel, bon, bien, on a planifié à cet endroit-là qu'il y avait une gestion des déchets et on va peut-être mieux s'organiser et s'orienter dans les développements futurs.

2655 Donc, on s'est vraiment positionné sur le développement du schéma d'aménagement en termes de gestion des déchets.

Ensuite, on est resté assez calme. On n'a pas été beaucoup plus loin mais je pense qu'on peut plutôt ouvrir à vos questions.

2660

M. KAREL MÉNARD :

On est calme de nature mais ça ne veut pas dire, au contraire...

2665

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas une raison pour s'énerver.

M. KAREL MÉNARD :

2670

Non, je ne m'énerverai pas. Pas ce soir. Mais ça ne veut pas dire que -- on n'a pas abordé, bon, tous les aspects des 3R: réduction, réutilisation, recyclage. Vous le savez, ça fait partie de nos préoccupations de tous les jours. Nous, au bureau, on travaille là-dessus. On essaie de faire en sorte que le Québec se donne une politique de gestion intégrée des déchets. Bon. On va y arriver. Mais c'est, ça, un aspect. Mais aussi comment contenir, comme je vous dis, l'immuable. Donc, c'est plutôt cette approche-là.

2675

On sait qu'un lieu d'enfouissement sanitaire va polluer. On travaille sur ce qu'il faut mettre ou ne pas mettre dans un lieu d'enfouissement sanitaire, mais le fait est qu'il va y avoir un besoin pour de nouveaux LES, ou des LES qui existent déjà, donc comment gérer ces infrastructures, et le schéma d'aménagement a été pour nous une des solutions.

2680

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, l'idée que vous avancez de zonage des déchets en fonction de zones aquatiques, d'aquifères particulièrement sensibles me semble importante. En tout cas, dans l'audience, je vous signale qu'on a eu d'assez longs débats à Saint-Jérôme avec un site qui est en train de devenir très problématique, qui est le site de Saint-Hermas. Et on a probablement là, derrière Saint-Hermas - madame, vous savez où c'est, en arrière de Saint-Placide - probablement un des très grands aquifères au Québec.

2685

2690

Or, il y a un site qui a ouvert à Saint-Hermas, qui appartient, qui est géré par une Régie intermunicipale de Lachute et les gens, le maire de Mirabel et le préfet de la MRC sont venus nous voir, on ne peut pas dire oui ou non s'il y a des choses. Les gens sont venus se confier. Mais au plan de l'inquiétude, l'inquiétude est immense parce qu'ils ont peur que les protections qui sont prises ne soient pas bonnes et ils ont peur qu'il y ait là une atteinte à une ressource tout à fait exceptionnelle au Québec.

2695

Alors, quand vous nous parlez de zonage, en tout cas, au moins pour ça, là, je peux vous dire qu'il y a eu une inquiétude sur ce point.

2700

Et il y a un autre expert qui est venu, un vieux monsieur à Ville de Laval qui a renchéri là-dessus en disant: «Ça semble très important. Peut-être qu'on considère trop l'aspect très régional alors qu'il faudrait peut-être des études plus fortes au niveau des ressources souterraines.»

M. KAREL MÉNARD :

Si vous me permettez, monsieur le président, on connaît très bien le site de la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes. Aussi, ce sont les seuls au Québec à faire ce qu'on appelle du «landfill mining». Je ne connais pas le terme en français, mais c'est sortir les déchets pour qu'ils se décomposent à l'air libre et pour, en fait, agrandir le site. Et c'est ce qu'ils font. Ils font un agrandissement par le fond.

Il y a d'autres sites apparemment dans la région qui feraient ce même type d'opération, d'excavation. Donc, c'est un agrandissement de site sans passer par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le cas échéant, s'il y a des demandes en ce sens-là de la part de la population. Et c'est une problématique qui nous inquiète un peu parce qu'on a peur que ça devienne un peu une tendance.

Et comme là, à Lachute, bon, il y a eu des ouï-dire, bon, il faut toujours porter très attention à ça, mais qu'il y a eu possiblement des dommages suite à ces opérations d'excavation. Et ça, c'est une chose qu'on ne mentionne pas. Mais ça serait aussi très important quand on parle de gestion d'un lieu d'élimination, il y en a beaucoup qui sont tentés parce que c'est de plus en plus difficile d'agrandir un site en surface, mais il y en a qui sont tentés de l'agrandir par en dessous. Et surtout dans cette région, ils sont naturellement choyés parce que la couche d'argile est très épaisse mais elle n'est pas infinie non plus. Et elle n'est pas nécessairement de la même épaisseur partout. Donc, il faut faire très attention.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ils nous ont exprimé d'ailleurs la crainte du poids sur l'argile. Je vais laisser la place à monsieur Genest qui a été commissaire sur la générique sur les matières résiduelles, mais j'ai une petite question quand même à vous poser qui, elle, revient à ma mémoire, en même temps que le témoignage d'un groupe dans Lanaudière, cette fois-ci, quelques jours avant Saint-Jérôme, je crois que c'est les gens de Sainte-Geneviève-de-Berthier, je vous dis ça sous toutes réserves, et eux, évidemment, le mal est fait. C'est un site de très longue date avec, j'ai cru comprendre, une résurgence des eaux souterraines et la pollution, la contamination - quand vous parlez de zonage - la pollution peut s'étendre à un moment donné par les eaux souterraines au-delà même de la MRC où c'est situé, etc.

Alors, votre notion de zonage que je crois comprendre régionale, dans des circonstances où la pollution est ponctuelle peut-être à cause du cas qui nous occupe, mais par le temps va très loin et dépasse la frontière de la région. Peut-être même de la région administrative. Qu'est-ce qui se passe?

Mme MARIE-BERNARD PASQUIER :

2750 C'est déjà ce qu'on vivait avec les eaux de surface et, je veux dire, la pollution se faisait à des endroits et se propageait au-delà des régions. Ce que nous, on souligne, c'est que pour le moment, on ne regarde même pas ce qui se passe avec les eaux souterraines. On ne regarde même pas la nature des sols plus en détail sur un territoire, à savoir quelles sont les endroits les plus appropriés.

2755 Alors si, déjà, on se positionne préalablement, ça serait déjà une bonne chose, mais pour les eaux de surface, on a à peine résolu le problème. Donc, pour les eaux souterraines, ça va mettre tellement de temps avant de réapparaître, je veux dire, je suis un peu maladroite, mais...

2760 **M. KAREL MÉNARD :**

Quand on parle de zonage...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2765 Parce que - si vous permettez - on ne peut pas cerner, en tout cas présentement, on ne peut pas cerner un aquifère, sauf pour certaines régions où il y a eu effectivement des études hydrogéologiques très pointues, mais c'est peut-être le cas d'une ou deux régions actuellement au Québec.

2770 **Mme MARIE-BERNARD PASQUIER :**

Oui, c'est ça. On manque complètement d'information au Québec.

2775 **M. KAREL MÉNARD :**

Il y a un gros manque au Québec. Au niveau de l'implantation de lieu d'enfouissement sanitaire, ça se fait malheureusement encore d'une façon trop anarchique. Le site de Sainte-Geneviève-de-Berthier, par exemple, est à cheval sur deux MRC: la MRC d'Autray et la MRC de Joliette, si je ne me souviens bien. C'est un site par atténuation naturelle et c'est un site, un des pires au Québec au niveau de la contamination.

2785 Monsieur Genest, je pense, était là lors d'une visite de la Commission au printemps 96. Les déchets étaient littéralement sous trois pieds d'eau. Et à chaque printemps, il y a des débordements. Les gens, en fait, de Sainte-Geneviève-de-Berthier, on les connaît très bien, ils sont membres au Front commun chez nous, on les connaît très bien parce qu'ils essaient depuis des années de faire cesser les opérations du site pour des raisons évidentes effectivement de contamination. Elle s'étendrait très loin, la contamination, au-delà de l'autoroute 20 apparemment. Encore là, c'est très dur de faire un lien de cause à effet parce que

2790 malheureusement on n'a pas nécessairement tous les experts et c'est très dur, d'une façon technique, de dire que c'est le site qui contamine.

2795 Mais le zonage, à toutes fins pratiques, délimiter des territoires sur une MRC, c'est l'entité territoriale qu'on a trouvé la plus pratique, surtout advenant le fait qu'elles vont devoir rédiger des plans de gestion et qu'elles ont déjà un schéma d'aménagement.

2800 Un zonage à l'avenir pourrait éviter ce genre de problème. Parce que lorsqu'on installe un site, les études, je ne veux pas dire qu'elles sont sommaires, mais bien souvent ça dépend plus de la proximité du lieu de génération des déchets, des routes, ainsi de suite, mais on tient, somme toute, peu compte lorsqu'un promoteur va implanter un site des caractéristiques naturelles du sol ou du terrain, quoi qu'il en dise.

2805 Mais nous, on a des doutes. Parce que des fois, les motifs pour l'implantation d'un site, c'est les motifs techniques, bien souvent pécuniaires, ou de proximité, ou parce qu'ils ont déjà le terrain, peu importe les motifs, mais bien peu souvent parce que c'est vraiment le bon site.

2810 Et nous, ce qu'on propose, c'est justement que les MRC, naturellement, qu'elles aient les moyens pour le faire également, ça, c'est une autre question, et la possibilité que les MRC fassent ce genre de relevé pour dire: «Bien, voilà, sur mon territoire, non, malheureusement, je n'ai pas de lieu propice pour des lieux d'élimination de déchets.» «Oui, j'en ai peut-être un.» Ça ne veut pas dire qu'il faut en avoir un mais, au moins, son territoire va être planifié en conséquence, ce qui n'est pas le cas actuellement. Et, malheureusement, bien, il arrive trop souvent des histoires...

2815 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais pour faire un tel zonage, ça prend une étude de sol complète pour l'ensemble du territoire de la MRC.

2820 **Mme MARIE-BERNARD PASQUIER :**

L'ensemble des territoires des MRC?

2825 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'une MRC. Si une MRC veut faire un zonage de matières résiduelles, elle doit connaître son sous-sol de façon complète, j'imagine?

2830 **Mme MARIE-BERNARD PASQUIER :**

Quand même, oui. On a donné un exemple. C'est les Pays-Bas qui financent, comme c'est les sociétés qui enfouissent les déchets qui financent les études de nature de sol, puis qui font des cartes souterraines pour savoir comment se déplacent les eaux, etc. Je pense que ce n'est pas inintéressant. Il faudrait peut-être trouver d'autres alternatives pour compléter.

2835 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2840 Mais même là, on a entendu des gens qui sont venus devant la Commission, qui nous ont dit même l'argile qui est censée être la meilleure protection dans la mesure où on est à 6 mètres, même l'argile, semble-t-il, se compacte. Une fois compactée, se fissure. Donc, devient une voie d'infiltration. Ou il y a des argiles gélatineuses qui offrent moins de protection également. Et certains nous ont dit que dans le Québec méridional, il n'y en a pas de site qui se prête parfaitement à des lieux d'enfouissement sanitaire. Donc, à vérifier.

2845 Et nous avons remarqué aussi que les gens n'ont pas confiance dans les mesures de double imperméabilisation, de système de captage et traitement des lixiviats à l'égard des eaux souterraines.

2850 **Mme MARIE-BERNARD PASQUIER :**

Mais ce qui est normal.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2855 Ils disent que ça va couler un jour. Donc, il n'y a pas de confiance dans le système, ni sur l'argile, pour certains, ni sur la double paroi de protection, pour d'autres.

M. KAREL MÉNARD :

2860 Là, je peux vous dire, monsieur Genest, effectivement, on n'a pas nécessairement confiance. On a souvent demandé à des promoteurs, ceux qui fabriquent cette fameuse membrane géotextile, de nous garantir l'étanchéité de la membrane. Aucun n'a pu le faire. Et on s'est rendu dans des endroits où ils fabriquaient ces membranes et simplement la façon dont

2865

la poser, il faut les souder entre elles avec un fer. Bien souvent, juste la soudure fait en sorte que la membrane est plus dure et peut casser facilement. Donc, ce n'est pas toutes les membranes. Des fois, elles sont photodécomposables au soleil.

2870

Le problème - en fait, la solution - c'est ce qu'on met dans un lieu d'enfouissement sanitaire. Et ça, on ne le dira jamais assez. Moi, j'ai une espèce de lieu commun que je vais vous ressortir ce soir: le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. Et je crois que c'est ça. Parce qu'on a beau apporter toutes les mesures de mitigation -- effectivement, l'argile, il y a plusieurs sortes d'argile au Québec. L'épaisseur, on se rend compte que, effectivement, avec le compactage, le poids des déchets, une argile de 6 mètres n'est peut-être pas nécessairement suffisante.

2875

2880

On commence - et pas juste les groupes en environnement - mais les municipalités ou la MRC ou même des fois des promoteurs qui sont publics dans la plupart des cas commencent à avoir de sérieuses craintes. Et je crois que c'est tout à fait normal, parce qu'on est en train de - je ne veux pas faire peur à qui que ce soit - mais peut-être de jouer avec des petites bombes à retardement. Parce que c'est très récent, l'enfouissement pêle-mêle comme on le connaît actuellement avec toutes les matières qu'on met.

2885

On parle de gros sites. On parle de sites qui ont 10, 15, 20 millions de tonnes et ce n'est pas uniquement des matières biodégradables ou putrescibles. Il y a des déchets dangereux qui se retrouvent là-dedans. Il y a des huiles. C'est une marmite vraiment explosive. Et, un jour, on risque de voir les conséquences de la mauvaise gestion qu'on en fait actuellement. Actuellement, on ne voit pas le problème.

2890

Dans le mémoire, c'est ce qu'on dit. Avant, on prenait les déchets, on les mettait à l'eau, je crois. Même...

Mme MARIE-BERNARD PASQUIER :

2895

Sur la grève, oui.

M. KAREL MÉNARD :

2900

C'était une loi. C'était une obligation. Pour faire disparaître. Les déchets, ils sont loin, on ne les voit plus. Actuellement, on joue encore à l'autruche avec les déchets au Québec. On exporte nos déchets à l'extérieur. La plupart des gros sites sont dans des petites régions. Bon, vous avez été dans la région de Saint-Jérôme, il y en a un gros, Sainte-Geneviève, on ne les nommera pas tous. On a encore cette approche-là vis-à-vis les déchets.

2905

La plupart de ces sites-là ne sont pas garantis. Il y a aucun site qui peut garantir qu'il va être imperméable pendant 50 ans. Même, tout le monde le dit, un site peut contaminer pendant 100 ans. À Montréal, juste ici, on veut construire des habitations sur un ancien dépotoir. Bon, il y a un tollé de la part de la population. On va être obligé d'installer - c'est déjà fait - des

capteurs de biogaz sur le Plateau Mont-Royal, parce que tous les parcs sur le Plateau ou presque, c'était des anciens dépotoirs. Et ça fait plus que 50 ou 100 ans.

2910

Et, aujourd'hui, les sites qu'on a, on n'a jamais vu ça avant. C'est-à-dire, on ne connaît pas vraiment les conséquences. Et c'est sûr qu'il va y avoir une contamination. C'est sûr et certain. On ne parle pas non plus des effets sur la santé humaine ou de quelle façon ça peut affecter la santé des gens.

2915

Une parenthèse. L'incinération, peut-être vous seriez tenté de penser que l'incinération, c'est une solution acceptable. C'est peut-être la pire des solutions au point de vue environnemental. On ne le dira certainement jamais assez. Donc, ce n'est pas du tout une option qu'on conserve. Même, une des recommandations, c'est de bannir purement et simplement l'incinération au Québec et même ailleurs dans le monde, si c'était possible.

2920

Certains pays se rendent compte qu'effectivement, ils commencent à avoir des problèmes avec les fameuses dioxines et les fameuses furanes, et ils veulent mettre un frein à des installations qui peuvent émettre éventuellement ce genre de substances. Et, au niveau des déchets, on pense que c'est effectivement la moins souhaitée des façons de gérer ce problème-là.

2925

Mais tout le problème de la gestion des déchets, c'est sûr, on n'arrêtera pas du jour au lendemain notre façon de consommer, ou ne changera pas la société, on vit dans la société qu'on est, mais un site va contaminer si on met des produits qui sont potentiellement contaminants ou dangereux. Ou des matières putrescibles. C'est-à-dire, le principal objet de tout ça, c'est il faut faire attention à ce qu'on met dans un site. On n'est pas contre l'enfouissement. Au contraire. Si c'est de l'enfouissement sélectif, aucun problème. Mais là, c'est un peu trop anarchique et pas très contrôlé, selon nous, la gestion des déchets au Québec.

2935

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de votre présence et de votre contribution. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut utiliser le droit de rectification? Merci, monsieur Ménard, merci, madame.

2940

Oui, monsieur Lapalme?

2945

M. JEAN LAPALME :

Très rapidement. À la page 22 de notre mémoire, il y a quelques petites erreurs et dont une est importante.

2950

LE PRÉSIDENT :

C'est une autorectification.

2955

M. JEAN LAPALME :

Mais elle est importante.

2960

LE PRÉSIDENT :

C'est correct. Ça va.

2965

M. JEAN LAPALME :

À la page 22. Alors, le deuxième paragraphe, l'avant-dernière ligne, en fait, la troisième ligne avant la fin du deuxième paragraphe.

2970

M. JEAN LAPALME :

Oui. Le chiffre, c'est 164. Un petit peu plus bas, au troisième paragraphe, la phrase se lit: «Ce même document établit que 274 millions...» Le chiffre exact, c'est 272.

2975

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2980

M. JEAN LAPALME :

Alors, la phrase se lirait:
«Ce même document établit que 272 millions de litres d'eau embouteillée auraient été exportés vers les USA en 98, comparativement à 46 millions.»

2985 Et le chiffre, là, est vraiment erratique. C'est 3.4 millions. Mais ça ne change rien à la
problématique parce que là, on parle de l'eau embouteillée. De l'eau en bouteille. Et donc, par
voie de conséquence, il faut biffer la dernière phrase du paragraphe.

2990 **LE PRÉSIDENT :**

Le six fois plus. Il faut enlever le «six fois plus», évidemment.

2995 **M. JEAN LAPALME :**

Oui. Il faut biffer tout simplement la dernière phrase de ce paragraphe.

3000 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

3005 **M. JEAN LAPALME :**

Alors, je répète. C'est 164 millions pour l'exportation d'eau en vrac; 272...

3010 **LE PRÉSIDENT :**

Millions.

3015 **M. JEAN LAPALME :**

... et 3.4.

3020 **LE PRÉSIDENT :**

3.4. Et on enlève les trois dernières lignes.

3025 **M. JEAN LAPALME :**

Oui, s'il vous plaît. Merci.

3030 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3035 On se retrouve demain après-midi, 14 h. Bonsoir.

3030 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve
et des témoignages en cette cause, pris au moyen du sténomasque, le tout conformément à la
Loi.

3035 ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, S.O.